



FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL

# **CANDRIAM INDEX ARBITRAGE**

au 31 décembre 2025

Société de gestion : CANDRIAM

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

## Caractéristique de l'OPC

### Forme juridique

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français.

### Caractéristique des parts

Caractéristiques	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Montant minimum de souscription initiale (*)	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine	Souscripteurs concernés
Part 'Classique' en EUR	FR0010016477	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	10 000,00 EUR	Tous souscripteurs
Part 'N'	FR0013213964	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	150,00 EUR	Distributeurs et intermédiaires
Part 'R'	FR0012088771	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	100,00 EUR	Intermédiaires financiers (incluant les distributeurs et plateformes) qui : (i) Ont des arrangements distincts avec leurs clients pour la fourniture de services d'investissement en rapport avec le fonds, et (ii) N'ont pas le droit de recevoir de la Société de Gestion, en raison de leurs lois et règlements applicables, des droits, commissions ou autres avantages monétaires en rapport avec la fourniture du service d'investissement susmentionné.
Part 'RS'	FR0012088805	Capitalisation	EUR	100 000 000,00 EUR	Néant	100,00 EUR(**)	Distributeurs et intermédiaires désignés par la Société de Gestion qui ne percevront aucune forme de rémunération de la Société de Gestion
Part 'R2'	FR0013213998	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	150,00 EUR	Mandats de gestion entre un client et Belfius Banque dont la gestion financière est déléguée à Candriam et pour lesquels Belfius Banque ne perçoit aucune rémunération d'une entité de Candriam Group.
Part 'U'	FR0013213972	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	150,00 EUR	Produits d'assurance-vie commercialisés en Italie
Part 'V'	FR0011510023	Capitalisation	EUR	25 000 000,00 EUR	Néant	1 000,00 EUR	Tous souscripteurs
Part 'V2'	FR0013244878	Capitalisation	EUR	25 000 000,00 EUR	Néant	1 000,00 EUR	Compagnies d'assurance et produits d'assurance-vie commercialisés en Allemagne
Part 'Z'	FR0010896217	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	1 000,00 EUR	OPC approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité de Candriam Group.
Part I	FR0012502268	Capitalisation	EUR	250 000,00 EUR	Néant	1 500,00 EUR	Tous souscripteurs

Caractéristiques	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Montant minimum de souscription initiale (*)	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine	Souscripteurs concernés
Part 'VB'	FR001400SHT6	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	1 000,00 EUR	OPC de droit belge approuvés par la Société de Gestion
Part 'ZB'	FR0014013TNO	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	10 000,00 EUR	Réservée aux OPC de droit belge, approuvés par la Société de gestion et gérés par une entité du Groupe Candriam.

(\*) Le Montant minimum de souscription initiale ne s'appliquera pas à la Société de Gestion, aux différentes entités de Candriam Group et aux fonds gérés par des entités du groupe.

(\*\*) Valeur liquidative multipliée par 10 le 12/05/2015.

### **Objectif de gestion**

Dans le cadre de sa gestion totalement discrétionnaire, le FCP a pour objectif de rechercher, sur la durée de placement minimale recommandée, une performance supérieure à l'€STR capitalisé, en mettant en oeuvre principalement des stratégies d'arbitrage sur actions et/ou sur indices.

Le fonds a un objectif de volatilité annualisée inférieure à 5%.

### **Indicateur de référence**

L'indicateur retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité.

Le fonds est géré de manière active et le processus d'investissement implique la référence à un indicateur.

### **€STR Capitalisé**

Il est disponible sur le site Internet <https://www.emmi-benchmarks.eu>.

C'est un taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro.

- A des fins de comparaison de performance ;
- A des fins de calcul de commission de surperformance pour certaines catégories de parts

Il est fourni par European Money Markets Institute qui est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 34 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n°596/2014.

Il est disponible sur le site Internet <https://www.emmi-benchmarks.eu>.

La Société de Gestion a mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. La Société de Gestion, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège social de la Société de Gestion.

### **Stratégie d'investissement**

- **Stratégies utilisées**

La gestion du FCP vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance supérieure à celle de l'€STR Capitalisé principalement grâce à la mise en place de stratégies d'arbitrage avec un suivi des risques permettant de limiter la volatilité du FCP.

La part des stratégies d'arbitrage sur les actions dans le FCP n'est pas limitée.

Ce fonds ne prend pas particulièrement en compte une analyse des aspects ESG et plus précisément, le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne promeut pas spécifiquement des caractéristiques environnementales et/ou sociales, au sens du Règlement SFDR.

Le fonds ne prend pas systématiquement en compte les principaux impacts négatifs de durabilité pour l'une ou l'autre des possibles raisons suivantes :

- Tout ou partie des entreprises émettrices ne fournissent pas suffisamment de données PAI,
- L'élément PAI n'est pas considéré comme un élément prédominant dans le processus d'investissement du fonds,
- Le fonds utilise des produits dérivés pour lesquels le traitement des éléments PAI n'est pas encore défini et normalisé".
- Les fonds sous-jacents peuvent ne pas prendre en compte les principales incidences négatives sur la durabilité telles que définies par la Société de Gestion.

La stratégie d'investissement exclut les entreprises qui sont exposées de façon non-négligeable aux activités controversées (dont notamment le tabac, le charbon thermique et armements, etc). La stratégie n'investit pas dans des entreprises qui produisent, utilisent ou détiennent des mines antipersonnel, des bombes à fragmentation, des armes à l'uranium appauvri, chimiques, biologiques ou au phosphore blanc.

Ces exclusions sont applicables aux investissements en ligne directe ainsi qu'aux fonds pour lesquels Candriam est la Société de Gestion.

Dans certaines conditions, le processus d'analyse et de sélection peut également s'accompagner d'un dialogue avec les sociétés.

Les détails des politiques d'exclusions, et d'engagement des entreprises de Candriam sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion via les liens suivants :

[https://www.candriam.com/4b0e56/siteassets/medias/publications/brochure/corporate-brochures-and-reports/engagement-policy/candriam\\_engagement\\_policy.pdf](https://www.candriam.com/4b0e56/siteassets/medias/publications/brochure/corporate-brochures-and-reports/engagement-policy/candriam_engagement_policy.pdf)

<https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/sri-publications---candriam-policies/exclusion-policy.pdf>

#### Alignement sur la taxonomie

Pour les fonds n'ayant pas d'objectif d'investissement durable et qui ne promeuvent pas spécifiquement des caractéristiques environnementales et/ou sociales, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour obtenir plus d'information, merci de consulter le code de transparence sur le site de la Société de Gestion :

<https://www.candriam.com/en/private/market-insights/sri-publications/#transparency>

La gestion du portefeuille s'articule autour de deux axes :

- Une stratégie dynamique d'exposition aux marchés des actions par le biais notamment de produits dérivés.
- Une stratégie de gestion de fond de portefeuille.

#### **1. Stratégie dynamique**

La stratégie dynamique du portefeuille est une stratégie market-neutral action.

Le gérant interviendra sur des stratégies d'arbitrage statistique discrétionnaire en mettant en oeuvre des analyses quantitatives affinées par des analyses qualitatives.

Toute stratégie d'arbitrage statistique sur les actions présentant un couple rendement/risque en ligne avec l'objectif du fonds est éligible dans notre univers d'investissement, comme par exemple :

- L'arbitrage d'événements comme les réajustements indiciels

Le gérant identifie les actions dont les prix vont être impactés par un changement de statut dans les indices actions. Par exemple, un tel événement peut être l'entrée ou la sortie d'un titre dans un indice actions. Le fonds prendra alors des positions à l'achat ou à la vente sur les titres ainsi identifiés afin de tirer profit des inefficiences générées par cet événement. Le gérant sélectionnera la couverture la plus adaptée, par exemple via des indices, un panier de valeurs ou une valeur comparable.

- L'arbitrage d'actifs décotés comme les fonds fermés

Le gérant analyse les écarts entre le prix d'échange des parts de fonds fermés et la valeur des actifs sous-jacents. Un écart de prix engendre une prime ou une décote. Le fonds va ensuite prendre une position acheteuse ou vendeuse sur les fonds qui présentent des primes/décotes importantes. Ces positions sont systématiquement couvertes, par exemple via des indices actions, des trackers ou des paniers de valeurs.

- L'arbitrage d'opérations sur titres comme les scissions

Le gérant identifie les actions dont le prix va être impacté par une scission. Par exemple, une société peut donner naissance à deux nouvelles sociétés cotées. Le fonds prendra alors des positions à l'achat ou à la vente sur les titres ainsi identifiés afin de tirer profit des inefficiences générées par cet événement. Le gérant sélectionnera la couverture la plus adaptée. Elle pourra l'être via des indices, un panier de valeurs ou une valeur comparable.

- L'arbitrage de valeurs relatives comme l'arbitrage de paires d'actions

Le gérant analyse le ratio entre les prix de deux actions ou paniers d'actions comparables. Dès que le ratio s'écarte de sa valeur moyenne, le fonds prend une position acheteuse sur la ou le moins cher et vendeuse sur la ou le plus cher. Le risque de change est généralement couvert en utilisant des instruments de change à terme.

## **2. Stratégie de fond de portefeuille**

La stratégie consiste à construire un portefeuille diversifié investi en titres d'émetteurs privés (Credit Corporate et titres d'institutions financières), en obligations d'Etat et des instruments des marchés monétaires français et étrangers dont la notation court terme est au minimum A-2 à l'acquisition (ou équivalent) par une des agences de notation ou considérée de qualité équivalente par la Société de Gestion (notamment en cas d'absence de notation). Le fonds pourra également recourir aux techniques de gestion efficace de portefeuille telles que décrites ci-dessous. Cette partie du portefeuille sera comprise entre 0 et 100 % de l'actif net du FCP.

### **• Instruments utilisés**

#### **1. Actions: de (0% à 100%)**

Le FCP peut être investi en titres de capital et titres assimilés à des titres de capital éligibles à 100%.

Il s'agit principalement d'actions cotées sur tout marché réglementé et de parts ou actions de « closed-end funds » répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code monétaire et financier et dont les parts sont négociés sur un marché réglementé. Les investissements sont essentiellement réalisés sur des valeurs de grandes et moyennes capitalisations. Toutefois le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des valeurs de petites capitalisations. Cette partie du portefeuille est comprise entre 0 et 100 %.

L'exposition nette actions ne pourra pas dépasser +/-10% de l'actif net.

#### **2. Titres de créances et instruments du marché monétaire (de 0% à 100%)**

Il s'agit principalement d'obligations et de titres de créances négociables, y compris les commercial paper, de tous types d'émetteurs dont la notation court terme est au minimum A-2 à l'acquisition (ou équivalent) par une des agences de notation.

Cette partie du portefeuille est comprise entre 0 et 100 %.

### **3. Actions ou parts d'OPC (de 0% à 10%)**

Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en :

- Parts ou actions d'OPCVM européens (ne détenant pas plus de 10% de parts d'OPC) ;
- Parts ou actions de FIA européens ou fonds d'investissement étrangers (ne détenant pas plus de 10% de parts d'OPC ou de fonds d'investissements étrangers) et répondant aux 3 autres critères du Code Monétaire et Financier.

Les OPC sont gérés par Candriam ou par une Société de Gestion externe.

Dans cette limite, le FCP pourra également investir dans des "ETF" (ie "Exchange Traded Funds") négociés sur les marchés réglementés.

### **4. Autres actifs**

Le FCP peut investir dans une limite de 10 % de son actif dans des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire non négociés sur un marché réglementé.

### **5. Instruments financiers dérivés**

#### Type d'instruments dérivés

Le FCP peut recourir, en vue d'une bonne gestion du portefeuille, à l'utilisation de produits dérivés (comme les swaps, futures, options, CDS, ...) liés notamment aux risques actions, taux d'intérêts, change.

Le FCP peut aussi recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap ») ou sur d'autres instruments financiers dérivés qui présentent les mêmes caractéristiques (par exemple les Certificats for Differences) à des fins d'exposition (acheteuse ou vendeuse), de couverture ou d'arbitrage.

Les sous-jacents de ces opérations peuvent être soit des titres individuels, soit des indices financiers (actions, taux d'intérêts, devises ...) dans lesquels le fonds peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement.

Ces dérivés peuvent être traités sur des marchés règlementés ou de gré à gré.

#### Contreparties autorisées.

Dans le cadre d'opération de gré à gré, les contreparties à ces opérations sont validées par le Risk Management de la Société de Gestion et bénéficient, à l'initiation des transactions, d'un rating minimum BBB- / Baa3 auprès d'au moins une agence de notation reconnue ou de qualité de crédit jugée équivalente par la Société de Gestion. Les contreparties sont situées dans un pays membre de l'OCDE.

Des informations supplémentaires sur la ou les contreparties aux transactions figurent dans le rapport annuel du fonds.

#### Garanties financières

Cf. section 10 « Gestion des garanties financières pour les produits dérivés de gré à gré et les techniques de gestion efficace de portefeuille ».

### **6. Instruments intégrant des dérivés**

Le FCP pourra également avoir recours à des « ETN » (ie Exchange Traded Notes) sur indices de futures de commodities, « ETC » (ie Exchange Traded Commodities) qui sont des titres de créance négociés sur un marché réglementé.

Il peut détenir des obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligation callable et/ou puttable), et plus généralement tout instrument financier comportant un contrat financier.

### **7. Dépôts (de 0% à 100%)**

Afin de gérer sa trésorerie, le gérant se réserve la possibilité d'avoir recours au dépôt d'espèces dans une limite de 100 % de l'actif.

### **8. Emprunts d'espèces (de 0% à 10%)**

Le fonds peut se trouver momentanément en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription / rachat, achat / vente...) dans la limite de 10% de l'actif.

## **9. Technique de gestion efficace de portefeuille**

Le FCP est autorisé, en vue d'accroître son rendement et / ou réduire ses risques, à recourir aux techniques de gestion efficace de portefeuille suivantes, qui ont pour objet les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire :

### Opérations d'emprunt de titres

Dans un but de gestion de trésorerie, le fonds peut s'engager dans des emprunts de titres qui pourront porter jusqu'à 100% des actifs nets.

La proportion attendue devrait généralement varier entre 0% et 75%.

L'emploi de ces opérations ne peut résulter en un changement de ses objectifs d'investissement ou résulter dans une prise de risques supplémentaires plus élevés que son profil de risque définis dans le Prospectus.

### Opérations de prêts de titres

Le fonds peut prêter les titres inclus dans son portefeuille à un emprunteur soit directement soit par l'intermédiaire d'un système standardisé de prêt organisé par un organisme reconnu de compensation de titres ou d'un système de prêt organisé par une institution financière soumis à des règles de surveillance prudentielle et spécialisée dans ce type d'opérations.

Dans un but de gestion de trésorerie, le fonds peut s'engager dans des opérations de prêts de titres qui pourront porter jusqu'à 100% des actifs nets.

La proportion attendue devrait généralement varier entre 0% et 75%.

### Opérations de prise en pension

Le fonds peut s'engager dans des opérations de prise en pension consistant dans des opérations au terme desquelles le cédant (contrepartie) a l'obligation de reprendre le bien mis en pension et le fonds a l'obligation de restituer le bien pris en pension.

Ces opérations pourront porter sur 100% de l'actif net. La proportion attendue devrait varier entre 50 et 100%.

Pendant toute la durée du contrat de prise en pension, le fonds ne peut pas vendre ou donner en gage/garantie les titres qui font l'objet de ce contrat, sauf si le fonds a d'autres moyens de couverture.

### Opérations de mise en pension

Le fonds peut s'engager dans des opérations de mise en pension consistant dans des opérations au terme desquelles le fonds a l'obligation de reprendre le bien mis en pension alors que le cessionnaire (contrepartie) a l'obligation de restituer le bien pris en pension.

Ces opérations, justifiées par des besoins de liquidité temporaire, pourront porter sur 10% de l'actif net. La proportion attendue devrait généralement varier entre 0 et 10%

Le fonds doit disposer, à l'échéance de la durée de la mise en pension, d'actifs nécessaires pour payer le prix convenu de la restitution au fonds.

L'emploi de ces opérations ne peut résulter en un changement de ses objectifs d'investissement ou résulter dans une prise de risques supplémentaires plus élevés que son profil de risque définis dans le Prospectus

### Risques liés et mesures pour les limiter

Les risques associés aux techniques de gestion efficace de portefeuille (dont la gestion des garanties) sont identifiés, gérés et limités dans le cadre du processus de gestion des risques. Les risques principaux sont le risque de contrepartie, le risque de livraison, le risque opérationnel, le risque juridique, le risque de conservation et le risque de conflits d'intérêts (tels que définis dans la section Profil de risque), ces risques étant limités par l'organisation et les procédures telles que définies ci-après par la Société de Gestion :

- *Sélection des contreparties et encadrement juridique*

Les contreparties à ces opérations sont validées par le Risk Management de la Société de Gestion et bénéficient, à l'initiation des transactions, d'un rating minimum BBB-/Baa3 auprès d'au moins une agence de notation reconnue ou de qualité de crédit jugée équivalente par la Société de Gestion. Ces contreparties sont des entités soumises à une surveillance prudentielle. Les contreparties sont situées dans un pays membre de l'OCDE. Chaque contrepartie est encadrée par un contrat de marché dont les clauses sont validées par le département légal et / ou par le Risk Management.

- *Garanties financières*

Voir point 10 Gestion des garanties financières pour les produits dérivés de gré à gré et les techniques de gestion efficace de portefeuille ci-dessous.

- *Restrictions quant au réinvestissement des garanties financières reçues*

Voir point 10 Gestion des garanties financières pour les produits dérivés de gré à gré et les techniques de gestion efficace de portefeuille ci-dessous-

- *Mesures prises pour limiter le risque de conflits d'intérêt*

Afin de limiter les risques de conflits d'intérêt, la Société de Gestion a mis en place un processus de sélection et de suivi des contreparties par le biais de comités organisés par le Risk Management. En outre, la rémunération de ces opérations est en ligne avec les pratiques de marché afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

- *Politique de rémunération concernant l'activité de prêts de titres*

Les revenus liés à l'activité de prêts de titres reviennent intégralement au fonds, après déduction des coûts et frais opérationnels directs et indirects. Les coûts et frais payés à la Société de Gestion s'élèvent à maximum 40% de ces revenus.

Dans le cadre de cette activité, la Société de Gestion assure notamment la conclusion des opérations de prêts de titres et le suivi administratif en découlant, la surveillance des risques de l'activité, la veille juridique et fiscale de l'activité, ainsi que la couverture des risques opérationnels découlant de l'activité.

Les rapports périodiques contiennent des informations détaillées sur les revenus découlant de l'activité de prêt de titres, ainsi que sur les coûts et frais opérationnels occasionnés.

Le rapport annuel contient des informations détaillées sur les revenus découlant de l'activité de prêt de titres ainsi que sur les coûts et frais opérationnels occasionnés. Il renseigne par ailleurs l'identité des entités auxquelles ces coûts et frais sont payés et précise si celles-ci sont liées à la Société de Gestion ou au Dépositaire.

- *Politique de rémunération concernant l'activité mise en pension*

Les revenus liés à l'activité de mise en pension sont intégralement versés au fonds.

- *Politique de rémunération concernant les emprunts de titres*

Les revenus liés à l'activité d'emprunt de titres sont intégralement versés au fonds.

Information périodique des investisseurs

Des informations supplémentaires sur les conditions d'application de ces techniques de gestion efficace de portefeuille figurent dans les rapports annuels et semi-annuels.

**10. Gestion des garanties financières pour les produits dérivés de gré à gré et les techniques de gestion efficace de portefeuille**

Dans le cadre d'opération sur instruments financiers de gré à gré, certaines opérations sont couvertes par une politique de collatéralisation validée par le Risk Management.

Critères généraux

Toutes les garanties visant à réduire l'exposition au risque de contrepartie satisfont aux critères suivants :

- Liquidité : toute garantie reçue sous une forme autre qu'en espèces présentera une forte liquidité et sera négociée sur un marché réglementé ou dans le cadre d'un système multilatéral de négociation recourant à des méthodes de fixation des prix transparentes, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.
- Évaluation : les garanties reçues seront évaluées quotidiennement et les actifs dont les prix sont sujets à une forte volatilité ne seront acceptés en tant que garanties que si des marges de sécurité suffisamment prudentes sont en place.
- Qualité de crédit des émetteurs : voir au point b ci-dessous.
- Corrélation : la garantie financière reçue devra être émise par une entité indépendante de la contrepartie et ne pas présenter une forte corrélation avec la performance de la contrepartie.
- Diversification : la garantie financière devra être suffisamment diversifiée en termes de pays, marchés et émetteurs (au niveau de l'actif net). Concernant la diversification par émetteurs, l'exposition maximale à un émetteur, au travers des garanties reçues, n'excédera pas 20 % de l'actif net du fonds concerné. Cependant, cette limite est portée à 100% pour les titres émis ou garantis par un pays membre de l'Espace Economique Européen (« EEE »), ses collectivités publiques ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'EEE. Ces émetteurs sont réputés de bonne qualité (c'est-à-dire bénéficiant d'un rating minimum BBB- / Baa3 par une des agences de notation reconnue et / ou considérés comme tel par la Société de Gestion). En outre, si le fonds fait usage de cette dernière possibilité, il doit détenir alors des titres appartenant à 6 émissions différentes au moins sans qu'une émission n'excède 30% des actifs nets.

Les risques liés à la gestion des garanties, tels que les risques opérationnels et juridiques, sont identifiés, gérés et limités dans le cadre du processus de gestion des risques.

Les garanties reçues pourront être intégralement mobilisées à tout moment sans en référer à la contrepartie ni requérir son accord.

Types de garanties autorisés

Les types de garanties financières permis sont les suivants :

- Espèces libellées dans la devise de référence du fonds ;
  - Titres de créance de bonne qualité (notés au moins BBB-/ Baa3 ou équivalent par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur public d'un pays de l'OCDE (états, supranationaux,...) et dont la taille d'émission est de EUR 250 millions minimum et d'une maturité maximale résiduelle de 25 ans ;
  - Titres de créance de bonne qualité (notés au moins BBB-/ Baa3 ou équivalent par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur privé d'un pays de l'OCDE et dont la taille d'émission est de EUR 250 millions minimum et d'une maturité maximale résiduelle de 10 ans ;
- Actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union Européenne ou sur une bourse de valeurs d'un Etat faisant partie de l'OCDE à condition que ces actions soient incluses dans un indice important ;
- Actions ou parts d'organismes de placement collectif offrant une liquidité adéquate et investissant en instruments du marché monétaire, en obligations de bonne qualité ou en actions répondant aux conditions énumérées ci-dessus.

Le département Risk Management de la Société de Gestion peut imposer des critères plus stricts en terme de garanties reçues et ainsi exclure certains types d'instruments, certains pays, certains émetteurs, voire certains titres. En cas de matérialisation du risque de contrepartie, le fonds pourrait se retrouver propriétaire de la garantie financière reçue. Si le FCP peut se défaire de cette garantie à une valeur correspondant à la valeur des actifs prêtés/cédés, elle n'en supporterait pas de conséquence financière négative. Dans le cas contraire (si la valeur des

actifs reçus en garantie a baissé sous la valeur des actifs prêtés/cédés avant qu'il ne soit procédé à leur vente), elle subirait une perte correspondant à la différence entre la valeur des actifs prêtés/cédés et la valeur de la garantie, une fois celle-ci liquidée.

#### Niveau de garanties financières reçues

Le niveau de collatéral exigé pour les instruments financiers de gré à gré et les techniques de gestion efficaces de portefeuille est déterminé par les accords mis en place avec chacune des contreparties en tenant compte, le cas échéant, de facteurs tels que la nature et les caractéristiques des transactions, la qualité de crédit et des contreparties ainsi que les conditions de marché en vigueur. A tout moment, l'exposition de la contrepartie non couverte par le collatéral restera en dessous des limites de risque de contreparties fixées par la réglementation.

#### Politique en matière de décote

La Société de Gestion a mis en place une politique de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs (en fonction de la qualité de crédit notamment) reçus au titre de garantie financière. Cette politique est tenue gratuitement à la disposition de l'investisseur qui souhaite se la procurer, au siège de la Société de Gestion.

#### Restrictions quant au réinvestissement des garanties financières reçues

Les garanties financières autres qu'en espèces ne sont ni vendues, ni réinvesties, ni mises en gage.

Les garanties reçues en espèces peuvent être uniquement placées en dépôts auprès de contreparties répondant aux critères d'éligibilité définis ci-dessus, investies dans des emprunts d'état de bonne qualité, utilisées pour les besoins de prise en pension rappelables à tout moment ou investies dans des fonds monétaires court terme, dans le respect des critères de diversification applicables.

Bien qu'investi dans des actifs présentant un faible degré de risque, les investissements effectués pourraient néanmoins comporter un faible risque financier.

#### Conservation des garanties

En cas de transfert de propriété, la garantie reçue sera conservée par le Dépositaire ou par un sous-dépositaire. Pour les autres types d'accords donnant lieu à des garanties, celles-ci peuvent être conservées par un dépositaire tiers soumis à une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

Les garanties reçues pourront être intégralement mobilisées à tout moment sans en référer à la contrepartie ni requérir son accord.

#### Garantie financière en faveur de la contrepartie

Certains dérivés peuvent être soumis à des dépôts de collatéral initiaux en faveur de la contrepartie (cash et/ou titres).

#### Information périodique des investisseurs

Des informations supplémentaires sur les conditions d'application de ces techniques de gestion efficace de portefeuille figurent dans les rapports annuels et semi-annuels.

### **11. Valorisation**

Les différents types d'opérations reprises dans la partie Technique de gestion efficace de portefeuille sont valorisés quotidiennement au prix de revient ajustés des intérêts. Pour les contrats dépassant trois mois, le spread de crédit de la contrepartie pourra être réévalué.

#### Garanties

Le collatéral reçu est valorisé quotidiennement par la Société de Gestion et / ou par l'agent de collatéral. Cette valorisation suit les principes d'évaluation définis dans le présent prospectus avec application des décotes selon le type d'instruments.

Le collatéral donné est valorisé quotidiennement par la Société de Gestion et / ou par l'agent de collatéral.

## Tableau des instruments dérivés

	TYPE DE MARCHÉ		NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS	
	Marchés réglementés et/ou organisés	Marchés de gré à gré	Action	Taux	Change	Crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition
<b>Contrats à terme sur</b>									
Actions	x	x	x					x	x
Taux	x	x		x				x	
Change	x	x			x			x	x
Indices	x	x	x					x	x
Volatilité	x	x					x	x	x
<b>Options sur</b>									
Actions	x	x	x		x		x	x	x
Indices	x	x	x		x		x	x	x
<b>Swaps</b>									
Actions		x	x		x			x	x
Taux		x		x				x	
Change		x			x			x	x
Indices		x	x					x	x
Volatilité		x					x	x	x
<b>Change à terme</b>									
Devise(s)		x			x			x	x
<b>Dérivés de crédit</b>									
Credit Default Swap (CDS)		x				x		x	
i-traxx		x				x		x	
<b>Warrants sur</b>									
Actions	x	x	x					x	x
<b>Bons de souscription</b>									
Actions	x	x	x		x			x	x

### **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le FCP peut être exposé aux principaux types de risques suivants :

#### **Risque de perte en capital**

L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie sur le capital investi ; il est possible que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

#### **Risque lié aux actions**

Le fonds peut être exposé au risque de marché actions (par le biais de valeurs mobilières et/ou par le biais de produits dérivés). Ces investissements, entraînant une exposition à l'achat ou à la vente, peuvent entraîner des risques de pertes importantes. Une variation du marché actions dans le sens inverse des positions pourrait entraîner des risques de pertes et pourrait faire baisser la valeur nette d'inventaire du fonds.

#### **Risque lié à la gestion discrétionnaire et à la stratégie d'arbitrage**

Le fonds cherche à générer de la performance en s'exposant sur différents marchés selon les convictions du gérant qui s'appuie sur des indicateurs techniques et financiers. L'interprétation de ces indicateurs et les anticipations du gérant peuvent être erronées et conduire à une contre-performance provoquant une performance inférieure à l'objectif de gestion. L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur nette d'inventaire du fonds pourra baisser.

#### **Risque lié aux instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur dépend (ou est dérivée) d'un ou plusieurs actifs financiers sous-jacents (actions, taux d'intérêt, obligations, devises,...). L'utilisation de dérivés comporte donc le risque lié aux sous-jacents. Ils peuvent être utilisés en vue de s'exposer ou de se couvrir sur les actifs sous-jacents. En fonction des stratégies déployées, le recours aux instruments financiers dérivés peut comporter également des risques de levier (amplification des mouvements de baisse). En cas de stratégie de couverture, les instruments financiers dérivés peuvent, dans certaines conditions de marché, ne pas être parfaitement corrélés par rapport aux actifs à couvrir. Pour les options, à cause de fluctuation défavorable de prix des actifs sous-jacents, le fonds pourrait perdre l'intégralité des primes payées. Les instruments financiers dérivés de gré à gré induisent en outre un risque de contrepartie (qui peut être cependant atténué par des actifs reçus en collatéral) et peuvent comporter un risque de valorisation, voire de liquidité (difficulté de vente ou de clôture de positions ouvertes).

#### **Risque de contrepartie**

Le fonds peut utiliser des produits dérivés de gré à gré et/ou recourir aux techniques de gestion efficace de portefeuille. Ces opérations peuvent engendrer un risque de contrepartie, soit des pertes encourues au titre des engagements contractés auprès d'une contrepartie défaillante.

#### **Risque de taux**

Une variation des taux (qui peut notamment découler de l'inflation) peut entraîner des risques de pertes et faire baisser la valeur nette d'inventaire du fonds (en particulier lors de hausse des taux si le fonds a une sensibilité aux taux positive et lors de baisse des taux si le fonds a une sensibilité aux taux négative). Les obligations à long terme (et les produits dérivés y relatifs) sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêts.

Une variation de l'inflation, c'est-à-dire une augmentation ou une diminution générale du coût de la vie, est un des facteurs pouvant impacter les taux et donc la valeur nette d'inventaire.

**Risque de crédit**

Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie. Ce risque inclut le risque d'évolution des spreads de crédit et le risque de défaut. Le fonds peut être exposé au marché du crédit et/ou à certains émetteurs en particulier dont les cours vont évoluer en fonction de l'attente que le marché se fait de leurs capacités de remboursement de leur dette. Le fonds peut également être exposé au risque de défaut d'un émetteur sélectionné, soit son impossibilité à honorer le remboursement de sa dette, sous forme de coupons et/ou du principal. Selon que le fonds est positionné positivement ou négativement sur le marché du crédit et/ou certains émetteurs en particulier, un mouvement respectivement à la hausse ou à la baisse des spreads de crédit, voire un défaut, peut impacter négativement la valeur nette d'inventaire.

**Risque de change**

Le risque de change provient des investissements directs du fonds et de ses interventions sur les instruments financiers à terme, résultant en une exposition à une devise autre que celle de valorisation du fonds. Les variations du cours de change de cette devise contre celle de valorisation du fonds peuvent impacter négativement la valeur des actifs en portefeuille.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est défini comme étant celui qu'une position, dans le portefeuille du fonds, ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, compromettant ainsi la capacité du fonds à se conformer à tout moment à ses obligations de racheter les actions des actionnaires à leur demande. Sur certains marchés (en particulier obligations émergentes et à haut rendement, actions de faible capitalisation boursière, ...), les fourchettes de cotation peuvent augmenter dans des conditions de marché moins favorables, ce qui peut générer un impact sur la valeur nette d'inventaire en cas d'achats ou de ventes des actifs. En outre, en cas de crise sur ces marchés, les titres peuvent également devenir difficiles à négocier.

**Risque lié à la volatilité**

Le fonds peut être exposé (via des positions directionnelles ou d'arbitrage par exemple) au risque de volatilité des marchés et pourrait donc subir, en fonction de son exposition, des pertes en cas de variations du niveau de volatilité de ces marchés.

**Risque lié aux pays émergents**

Les mouvements de marchés peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les marchés développés, ce qui peut entraîner une baisse substantielle de la valeur nette d'inventaire en cas de mouvements contraires aux positions prises. La volatilité peut être induite par un risque global du marché ou être déclenchée par les vicissitudes d'un seul titre. Des risques de concentration sectorielle peuvent également prévaloir sur certains marchés émergents. Ces risques peuvent aussi être cause de volatilité accrue. Les pays émergents peuvent présenter des incertitudes politiques, sociales, légales et fiscales graves ou d'autres événements pouvant négativement impacter le fonds. De plus, les services locaux de dépositaire ou de sous-dépositaire restent sous-développés dans de nombreux pays non membres de l'OCDE ainsi que dans les pays émergents, et les opérations effectuées sur ces marchés sont sujets à des risques de transaction et de conservation. Dans certains cas, le fonds peut ne pas être en mesure de recouvrer tout ou partie de ses actifs ou peut s'exposer à des retards de livraison pour récupérer ses actifs.

**Risque lié à des facteurs externes**

Incertitude quant à la pérennité de certains facteurs externes de l'environnement (comme le régime fiscal ou les changements de réglementation) susceptibles d'avoir un impact sur le fonctionnement du fonds. Le fonds peut être assujéti à un certain nombre de risques juridiques et réglementaires, notamment des interprétations ou applications de lois contradictoires, incomplètes, peu claires et changeantes, des restrictions à l'accès du public aux règlements, des pratiques et coutumes, l'ignorance ou des infractions aux lois par des contreparties et autres participants de marché, des documents de transaction incomplets ou incorrects, l'absence d'avenants établis ou effectués de façon conforme pour obtenir réparation, la protection insuffisante des investisseurs ou l'absence d'application des lois existantes. Les difficultés à faire valoir, à protéger et à faire respecter les droits peuvent avoir un effet défavorable significatif sur le

fonds et sur ses opérations. En particulier, les réglementations fiscales peuvent être modifiées régulièrement ou sujettes à interprétation controversée entraînant une augmentation de la charge fiscale supportée par l'investisseur ou par le fonds sur ses actifs, revenus, gains en capital, opérations financières ou frais payés ou reçus par les fournisseurs de services.

#### **Risque de livraison**

Le fonds pourrait vouloir liquider des actifs qui font à ce moment l'objet d'une opération auprès d'une contrepartie. En pareil cas, le fonds rappellerait ces actifs auprès de la contrepartie. Le risque de livraison est le risque que la contrepartie, bien que obligée contractuellement, ne soit pas à même, opérationnellement parlant, de restituer les actifs suffisamment vite pour que le fonds puisse honorer la vente de ces instruments sur le marché.

#### **Risque opérationnel**

Le risque opérationnel englobe les risques de pertes directes ou indirectes liés à un certain nombre de facteurs (par exemple les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances de systèmes d'information et événements externes, etc.) qui pourraient avoir un impact sur le fonds et / ou les investisseurs. La Société de Gestion vise à réduire ce risque à travers la mise en place de contrôles et procédures.

#### **Risque juridique**

Le risque de litige de toute nature avec une contrepartie ou une tierce partie. La Société de Gestion vise à réduire ce risque à travers la mise en place de contrôles et procédures.

#### **Risque de conservation**

Le risque de perte d'actifs détenus par un dépositaire par suite d'insolvabilité, de négligence ou d'actes frauduleux du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire. Ce risque est mitigé par les obligations réglementaires des dépositaires.

#### **Risque de conflits d'intérêts**

Un choix de contrepartie, orienté par d'autres motifs que le seul intérêt du fonds, et/ou un traitement inégal dans la gestion de portefeuilles équivalents pourraient constituer les principales sources de conflits d'intérêts.

#### **Risque de modification de l'indice de référence par le fournisseur de cet indice**

L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'entière discrétion du fournisseur d'indice de référence de décider et ainsi de modifier les caractéristiques de l'indice de référence concerné pour lequel il agit en tant que sponsor. Selon les termes du contrat de licence, un fournisseur d'indices peut ne pas être tenu de fournir aux détenteurs de licence qui utilisent l'indice de référence concerné un préavis suffisant de toute modification apportée à cet indice de référence. En conséquence, la Société de Gestion ne sera pas nécessairement en mesure d'informer à l'avance les porteurs de parts du fonds des changements apportés aux caractéristiques de l'indice de référence concerné par le fournisseur d'indice.

#### **Risque de durabilité**

Le risque de durabilité fait référence à tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille.

Les risques de durabilité peuvent être subdivisés en 3 catégories :

- Environnemental : des évènements environnementaux peuvent créer des risques physiques pour les entreprises du portefeuille. Ces évènements pourraient par exemple découler des conséquences du changement climatique, de la perte de biodiversité, du changement de la chimie des océans, etc. Outre les risques physiques, les entreprises pourraient aussi être impactées négativement par des mesures d'atténuation adoptées en vue de faire face aux risques environnementaux (tel que par exemple une taxe carbone). Ces risques d'atténuation pourraient impacter les entreprises selon leur exposition aux risques susmentionnés et leur adaptation à ceux-ci.
- Social : renvoie aux facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la façon dont les entreprises gèrent leur impact sur la société. Les questions relatives à l'égalité des genres, aux

politiques de rémunération, à la santé et la sécurité et aux risques associés aux conditions de travail en général relèvent de la dimension sociale. Les risques de violation des droits humains ou des droits du travail au sein de la chaîne d'approvisionnement font également partie de la dimension sociale.

- De gouvernance : Ces aspects sont liés aux structures de gouvernance telles que l'indépendance du conseil d'administration, les structures de gestion, les relations avec les travailleurs, la rémunération et la conformité ou les pratiques fiscales. Les risques liés à la gouvernance ont comme point commun qu'ils proviennent d'un défaut de surveillance de l'entreprise et/ou de l'absence d'incitant poussant la direction de l'entreprise à faire respecter des normes élevées en matière de gouvernance.

Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes. Si un événement imprévu survient chez un émetteur spécifique tel qu'une grève du personnel, ou plus généralement une catastrophe environnementale, cet événement peut avoir un impact négatif sur la performance du portefeuille. Par ailleurs, les émetteurs adaptant leurs activités et/ou politiques peuvent être moins exposés au risque de durabilité.

Afin de gérer l'exposition au risque, les mesures d'atténuation peuvent être les suivantes :

- Exclusion d'activités ou d'émetteurs controversés
- Exclusion d'émetteurs sur la base de critères durables
- Intégration des risques de durabilité dans la sélection des émetteurs ou le poids des émetteurs dans le portefeuille
- Engagement et saine gestion des émetteurs

Le cas échéant, ces mesures d'atténuation sont décrites dans la section du prospectus consacrée à la politique d'investissement du fonds.

## **Risque ESG**

Notre méthodologie est basée sur la définition de modèles sectoriels ESG par nos analystes ESG internes. Les limites de notre recherche sont en grande partie liées à la nature, l'étendue et la cohérence des données ESG disponibles actuellement.

- Nature : Certaines dimensions ESG se prêtent mieux à des informations qualitatives narratives. Ces informations sont sujettes à interprétation et introduisent par conséquent un degré d'incertitude dans les modèles.
- Étendue : Une fois définies les dimensions ESG que nos analystes jugent importantes pour chaque secteur, il n'y a pas de garantie que les données seront disponibles pour toutes les entreprises dans ce secteur. Dans la mesure du possible, nous essaierons que les données manquantes soient complétées par notre propre analyse ESG.
- Homogénéité : les différents fournisseurs de données ESG ont des méthodologies différentes. Même chez un seul et même fournisseur, des dimensions ESG analogues peuvent être traitées différemment selon le secteur. Ceci rend la comparaison des données de différents fournisseurs plus difficile.

L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité à l'échelon européen peut se traduire par des approches différentes chez les gestionnaires pour fixer les objectifs ESG et déterminer si ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent.

Notre méthodologie exclut ou limite l'exposition aux titres de certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le compartiment.

## **Garantie ou protection**

Néant.

**Changements intéressant l'OPC**

<b>Modifications apportées</b>	<b>Date de la modification</b>
Modification du Prospectus	26 septembre 2025
Modification de fin d'année fiscale (septembre → décembre)	10 Novembre 2025

## Rapport de gestion

### Environnement économique et financier

Aux Etats-Unis, Donald Trump est investi le 20 janvier 2025 et enclenche rapidement un virage politico-économique : relèvement généralisé des droits de douane (DD), création du Department Of Government Efficiency (DOGE) et expulsions de personnes en situation illégale. Début février, il impose 25 % de DD sur l'acier, l'aluminium, les automobiles, les pièces et les camions légers pour tous les pays, avec traitement spécifique pour le Canada et le Mexique conforme à l'USMCA. En parallèle, il applique 10 % de DD sur la Chine au motif de la lutte contre le fentanyl. Sur le front technologique, l'annonce d'un programme d'investissements jusqu'à 500 milliards de dollar appelé « Stargate » est contrebalancée par la médiatisation de DeepSeek, application chinoise à coût de développement bien inférieur aux équivalents américains, qui interroge la rationalité d'investissements massifs dans l'intelligence artificielle (IA). Dans cet environnement incertain tant d'un point de vue de la croissance que de l'inflation, la Réserve fédérale laisse sa politique inchangée aux réunions des 29 janvier et 19 mars. Petit à petit, la confiance tant des entreprises que des ménages se dégrade dans la perspective des droits de douane élargis et la perspective d'un mécanisme de droits de douane « réciproques ». Les créations d'emplois ralentissent à 111 000 par mois en moyenne. Le taux à dix ans perd 36 points de base (pb) sur le trimestre. Malgré la baisse des taux longs, la crainte sur les perspectives de croissance domine, entraînant un repli boursier de 4,6 % sur le premier trimestre. Le deuxième trimestre est marqué par l'annonce – le 2 avril – et les conséquences des nouveaux niveaux des droits de douane consistant en un prélèvement additionnel uniforme de 10 % et une possibilité de majoration par pays pour traiter des déficits persistants. Comme ce sont les pays d'Asie qui ont le déficit commercial le plus important vis-à-vis des Etats-Unis, ces pays sont les plus touchés. En représailles, la Chine décide aussi d'imposer 34 % sur les produits en provenance des Etats-Unis et d'augmenter les contrôles sur les exportations de minéraux de terres rares. Il s'en suit une escalade des augmentations des DD de part et d'autre. Finalement, les DD atteignent 145 % pour les produits chinois importés aux Etats-Unis et 125 % réciproquement. Cette escalade conduit la Bourse américaine à perdre un peu plus de 12 % en quelques jours. Sur la même période, les craintes sur la croissance mondiale et l'annonce surprise d'une hausse future de la production de pétrole par l'OPEP+, conduisent le prix du Brent à baisser d'un peu plus de dix dollars (partant de 75 dollars le baril le 1er avril). Le 9 avril, Donald Trump annonce suspendre pour 90 jours les DD réciproques au-delà de 10 % sauf pour la Chine. Le 12 avril, les Etats-Unis annoncent une exemption des DD réciproques pour certains produits en provenance de Chine (téléphone portable, PC...). Dans un autre registre, Donald Trump menace de licencier le Président de la Réserve fédérale ce qui fait craindre pour l'indépendance de l'institution, le statut des Etats-Unis et la valeur refuge que sont les obligations de l'État américain, d'autant que le dollar se déprécie contre toutes les grandes devises. Ces développements déstabilisent le marché obligataire. La courbe des taux se pentifie avec le taux à dix ans qui augmente de 45 points de base en quelques jours. Au vu de ces développements, l'administration Trump et Trump indiquent qu'il n'est pas question de limoger J. Powell. Ces différents événements occultent la détérioration des indicateurs économiques. En moyenne sur le trimestre, les indicateurs ISM du secteur manufacturier et des services baissent respectivement à 48,7 (contre 50,1 au premier trimestre) et à 50,8 (contre 52,4). La confiance des consommateurs est également affectée par les annonces. En mai et juin, on assiste, toutefois, à plusieurs initiatives pour réduire les tensions avec notamment des accords commerciaux et des pourparlers bilatéraux. La Fed préfère, toutefois, laisser ses taux inchangés ce trimestre malgré des créations d'emplois réduites de moitié par rapport au 1er trimestre. Finalement, les variations de croissance entre la contraction de PIB au premier trimestre (-0,2 % en glissement trimestriel) et la forte croissance du second trimestre (+0,9 %) a ajouté une incertitude supplémentaire sur l'état de l'économie. Au total, le taux à dix ans américain gagne un point de base sur le trimestre. La Bourse, elle, gagne 10,6 % sur le trimestre, boostée par un regain d'intérêt pour les secteurs de la technologie (au sens large). Au troisième trimestre, la dynamique financière demeure bien orientée. La confrontation « annonces-répliques-exemptions » laisse place à une accalmie relative. La Bourse croît de 7,8 % et le taux à dix ans baisse de 9 points de base. La Bourse est soutenue par la course à l'intelligence artificielle qui stimule l'investissement des entreprises : dépenses en infrastructures (centres de données, serveurs, réseaux électriques), logiciels et semi-conducteurs, avec l'hypothèse d'un gain de productivité

différé qui soutient les anticipations de bénéfiques. Ces développements financiers positifs se déroulent néanmoins dans un environnement où l'ISM manufacturier demeure légèrement en-dessous de 50, celui du secteur des services est tout juste au-dessus de 50, les créations mensuelles d'emplois oscillent autour de 50 000 et le taux de chômage remonte à 4,4 %. Cette inflexion du marché du travail conduit, le 17 septembre, la Fed à baisser ses taux de 25 points de base à 4 %. Le dernier trimestre de 2025 a été marqué, entre autres, par le plus long shutdown de l'administration fédérale américaine de l'histoire entre le 1er octobre et le 12 novembre, ce qui a obscurci la lisibilité de la situation économique, puisque de nombreuses statistiques économiques n'ont pas été collectées. Toutefois, sur le plan des DD, la situation semble se stabiliser. Après la réunion entre Xi Jin Ping et Donald Trump pendant le sommet de l'APEC en Corée du sud fin octobre, Trump décide de supprimer les 10 % liés au fentanyl en échange d'une fourniture plus importante de métaux de terre rare. Malgré un taux de chômage qui augmente (4,5 % en novembre) et des créations d'emplois proches de zéro en moyenne sur le trimestre, la confiance dans le secteur des services accélère au quatrième trimestre. L'indicateur ISM services s'établit à 53,1 en moyenne au quatrième trimestre, en hausse de 2,4 points par rapport au trimestre précédent. L'investissement – principalement celui lié à l'intelligence artificielle – continue d'être robuste. Toutefois, le 10 décembre, la Réserve fédérale, dans le but d'accompagner le ralentissement de l'emploi et dans un contexte où l'inflation est contenue, décide de baisser son taux directeur de 25 points de base à 3,75 %. Pendant le trimestre, le taux à dix ans a crû de 1 pb et la Bourse, elle, a gagné 2,3 %. En 2025, la S&P 500 a progressé de 16,4 % tandis que le taux à dix ans, lui, a baissé de 43 points de base.

Dans la zone euro, après la réunion du 28 février 2025 entre les présidents Zelensky et Trump à la Maison-Blanche, et à la suite du discours du Vice-président Vance à Munich quelques jours plus tôt, les Européens réalisent que, dans le futur, ils devront moins compter sur le soutien des Etats-Unis. Cet électro-choc conduit l'Allemagne, alors en phase de négociation d'un nouveau gouvernement, d'annoncer un plan de l'ordre de 900 milliards d'euros sur dix ans pour renforcer sa défense, ses infrastructures et son climat. Ce plan allemand passe également par un assouplissement des règles budgétaires pour l'état fédéral mais aussi pour les Länder. Dans le même temps, la Présidente von der Leyen lance le ReArm Europe Plan/Readiness 2030 pour donner les moyens légaux et financiers pour supporter les efforts de défense des états membres. Etant donné l'augmentation de l'endettement qu'impliquent ces plans, les taux européens augmentent. Cette nouvelle dynamique européenne soutient la confiance des entreprises. L'indice PMI composite de la zone euro passe au-dessus de 50 et continue de progresser légèrement. En même temps, la croissance des salaires ralentit, ce qui se traduit par un ralentissement de l'inflation (des services). Dès lors, la Banque centrale européenne (BCE) reste suffisamment confiante pour poursuivre son cycle de baisse de taux. Par deux fois, elle réduit ses taux directeurs pour clôturer le trimestre à 2,5 % (taux de la facilité de dépôts). Au total, le taux à dix ans allemand clôture le trimestre à 2,69 % soit une hausse de 33 points de base sur la période. Malgré cette hausse de taux sur le trimestre, la Bourse gagne 7,3 % sur le trimestre. Le 2 avril 2025, l'Union européenne (UE) est frappée par les Etats-Unis d'un droit de douane de 20 %. Dans le sillage des places boursières mondiales, la Bourse européenne dégringole perdant jusqu'à un peu plus de 11 % en quelques jours. Toutefois, après le 9 avril, les marchés se stabilisent et commencent à se redresser. Les négociations entre Européens et Américains commencent mais sont émaillées de multiples soubresauts. En effet, comme l'Union européenne ne propose pas de baisses de droits de douane unilatérale en faveur des Etats-Unis et ne veut pas non plus des propositions digitales des Etats-Unis, le 23 mai, Trump annonce des droits de douane de 50 % sur les produits de l'UE à partir du 1er juin, parce que les négociations ne vont pas assez vite. Toutefois, quelques jours plus tard, Trump annonce qu'il postpose la hausse des DD d'un mois (au 9 juillet). D'un point de vue économique, la croissance de la zone euro est forte au 1er trimestre (+0,6 % en glissement trimestriel) soutenue par les investissements et les exportations (en prévision de l'annonce du 2 avril) mais également par une croissance exceptionnelle de l'Irlande (grâce aux exportations du secteur pharmaceutique). Toutefois, la croissance subit le contrecoup au deuxième trimestre (+0,1 %) à cause du ralentissement de la production et des exportations. Dans un autre registre, même si le taux de chômage demeure historiquement bas (6,4 % en juin), le rythme de croissance de l'emploi ralentit assez nettement ainsi que celui des salaires. Ce double mouvement permet à l'inflation dans le secteur des services de continuer à ralentir. Dans cet environnement, l'inflation est sous contrôle (2 % en juin). Dès lors, la BCE n'a plus à s'inquiéter d'une résurgence de celle-ci. C'est la raison pour laquelle, le 5 juin, elle a, à nouveau, abaissé de 25 points de base son taux directeur à 2

% . Au total, le taux à dix ans allemand perd dix points de base sur le deuxième trimestre. La Bourse, elle, gagne 3,3 % sur le trimestre. Le troisième trimestre est marqué par la poursuite des négociations entre Washington et la Commission européenne pour circonscrire l'exposition des secteurs clés (automobile, équipements électriques, biens d'investissement). Fin juillet, la Présidente de la Commission annonce un accord commercial avec les Etats-Unis. Le taux de droit de douane maximum sera de 15 % pour l'Union européenne. Par ailleurs, l'Europe prend les engagements suivants : 750 milliards de dollars d'importations de produits énergétiques américains (GNL, pétrole, combustibles nucléaires) et 600 milliards de dollars d'investissements dans l'industrie, la technologie et les infrastructures américaines. Face à ce choc commercial exogène, l'Europe dispose néanmoins de stabilisateurs. D'abord, le RRF (Recovery & Resilience Facility) continue de soutenir l'investissement public (transition énergétique, digital, infrastructures sociales). Ensuite, les programmes d'infrastructures et de dépenses militaires en Allemagne doivent amortir l'impact négatif sur la demande adressée à l'industrie et alimenter un socle de commandes domestiques. Dans ce contexte, la conjoncture européenne se redresse doucement. Les enquêtes signalent une économie qui quitte lentement la zone de contraction de l'activité : le PMI manufacturier repasse de justesse en territoire d'expansion (50,1 en moyenne sur le trimestre), tandis que les services se maintiennent au-dessus du seuil de 50 (à 50,9). Cela reflète une demande privée qui se normalise, des conditions de crédit graduellement plus souples, mais une demande qui reste, toutefois, contrainte par son pouvoir d'achat. Même si la croissance des salaires ralentit, le taux de chômage reste faible (6,4 % en septembre) et l'emploi continue de croître modérément. Au total, la Bourse progresse de 4,1 % sur le trimestre tandis que le taux à dix ans allemand clôture le trimestre à 2,67 %, soit une hausse de 7 points de base. Cette légère pression haussière sur les taux longs provient entre autres de l'anticipation des besoins d'émission publique plus importants à venir et d'une prime de terme moins comprimée. Au quatrième trimestre, la normalisation monétaire a permis de réduire le coût des emprunts tant pour les entreprises que pour les ménages. Pour ces derniers, cela se traduit par une amélioration des demandes de permis de bâtir ainsi que des nouvelles mises en chantier. Les indicateurs précurseurs pour l'investissement des entreprises s'améliorent également. La confiance dans le secteur des services, à l'instar des Etats-Unis, s'améliore assez nettement. L'indice PMI du secteur des services est de 53 en moyenne sur le trimestre contre 50,9 le trimestre précédent. Même si la croissance de l'emploi a ralenti et la confiance des ménages est toujours bien inférieure à la période pré-covid, le taux de chômage demeure bas à 6,3 % en novembre et permet une croissance modérée de la consommation. Pendant le trimestre, le taux à dix ans allemand a crû de 15 pb et la Bourse, elle, a gagné 4,8 %. En 2025, la Bourse a progressé de 20,9 % tandis que le taux à dix ans a clôturé l'année à 2,82 % en hausse de 46 points de base.

## **Commentaire de gestion**

La politique de gestion et les performances mentionnées couvrent l'année civile 2025. L'exercice comptable, et les données financières mentionnées dans les états financiers couvrent la période du 01/10/2025 au 31/12/2025.

### **Analyse de marché**

En 2025, les marchés actions mondiaux ont alterné entre des phases de volatilité et de stabilisation, marquées par des tensions géopolitiques, des politiques commerciales fluctuantes, l'incertitude politique et des débats sur les niveaux de valorisation, en particulier parmi les valeurs technologiques et liées à l'intelligence artificielle. L'agenda politique aux États-Unis, les discussions sur les droits de douane avec les principaux partenaires commerciaux ainsi que les tensions persistantes en Ukraine et au Moyen-Orient ont également été à l'origine de périodes d'incertitude tout au long de l'année. Les mouvements de marché ont souvent davantage été dictés par les annonces macroéconomiques, les évolutions géopolitiques et les attentes en matière de politiques économiques que par les fondamentaux des entreprises.

Les rééquilibrages des indices actions sont restés un élément central de l'année, avec une activité particulièrement concentrée lors des ajustements trimestriels du MSCI, du S&P et des autres grands indices mondiaux. Cet environnement, qui a généré une dispersion spécifique aux titres, a souligné la pertinence des stratégies de neutralité de marché axées sur la génération d'alpha au lieu d'une exposition directionnelle aux marchés actions mondiaux.

### **Fonds**

Candriam Index Arbitrage vise à générer des rendements réguliers et non corrélés en exploitant les inefficiences liées aux rééquilibrages des indices actions. La stratégie, structurée autour d'une stratégie de rééquilibrage des indices, est conçue pour profiter des dislocations de prix créées par les inclusions et les exclusions des indices. L'équipe d'investissement s'appuie sur des stratégies discrétionnaires d'arbitrage statistique qui combinent une analyse quantitative affinée par une analyse qualitative.

Tout au long de l'année, la construction de portefeuille est restée disciplinée et dynamique, et les niveaux d'investissement ont été ajustés en fonction des opportunités générées par les ajustements continus et périodiques des indices. L'équipe d'investissement est restée particulièrement active au cours des rééquilibrages trimestriels des principaux indices et a continué à déployer le capital de manière opportuniste lorsque les profils rendement-risque étaient jugés attractifs. La gestion des risques et la neutralité de marché sont restées des piliers centraux du processus d'investissement.

### **Performance du fonds**

Le fonds vise à surperformer l'€STR capitalisé sur l'horizon d'investissement recommandé, principalement par l'utilisation de stratégies d'arbitrage, tout en mettant en œuvre des contrôles des risques conçus pour limiter la volatilité. L'allocation aux stratégies d'arbitrage sur actions n'est soumise à aucun plafond spécifique.

Candriam Index Arbitrage I-Cap EUR a enregistré une performance de 2,04 %, contre 2,25 % pour l'indice de référence au cours de la même période. Le fonds a enregistré une performance résiliente au cours de la période de reporting, malgré un environnement de marché marqué par des retournements ponctuels et une dispersion élevée des facteurs. La poche dédiée aux rééquilibrages d'indices a enregistré des résultats contrastés, avec une performance pénalisée par une exposition défavorable au facteur de momentum, notamment en février et en octobre. Néanmoins, la stratégie s'est révélée efficace pour lisser les rendements dans différents environnements de marché, ce qui a permis au fonds de maintenir son objectif de génération d'alpha tout en conservant une faible corrélation avec les tendances globales des marchés actions.

Parts	Performance sur 1 année
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part CLASSIQUE EUR	1,87%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part I	2,04%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R	2,04%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part RS	2,14%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part U	2,03%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part V	2,04%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part Z	2,14%

### Perspectives du fonds

À l'avenir, les perspectives restent positives pour la stratégie. L'incertitude géopolitique persistante, l'évolution des conditions macroéconomiques et l'activité de rééquilibrage constant des indices devraient continuer d'offrir des opportunités d'alpha attractives.

Forte de son expertise et s'appuyant sur un processus d'investissement discipliné, l'équipe de gestion reste confiante dans la capacité des deux poches de la stratégie à continuer de générer de l'alpha tout en maintenant une neutralité de marché rigoureuse dans un environnement incertain.

**Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

<b>Titres</b>	<b>Mouvements ("Devises de comptabilité")</b>	
	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>
CANDRIAM MMEA ZEURC	26 352 964	26 455 038
ING GROEP NV	4 347 839	4 498 807
DEUTSCHE POST NAMEN	3 240 258	3 398 272
CANDRIAM RA ZEURC	-	4 919 580
GALDERMA GROUP A	1 743 522	1 909 827
MUENCHEN RUECK	1 267 231	2 225 955
UNICREDIT SPA	1 721 084	1 741 154
SAP SE	1 507 201	1 576 629
COMMERZBANK	2 207 361	868 883
DEUTSCHE LUFTHANSA N	1 483 721	1 575 715

## Informations réglementaires

### Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EURO

#### 1- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 133 046 424,50

- Prêts de titres :
- Emprunt de titres :
- Prises en pensions : 133 046 424,50
- Mises en pensions :

Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 96 239 030,00

- Change à terme :
- Future : 13 862 105,10
- Options :
- Swap : 82 376 924,90

#### 2- Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NATIXIS Caceis Bank France Caceis Bank Luxembourg	JP Morgan BARCLAYS BANK IRELAND PLC UBS Citigroup Societe Generale Morgan Stanley

(\*) Sauf les dérivés listés

#### 3- Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	132 175 771,27
. OPCVM	
. Espèces (*)	1 327 829,00
<b>Total</b>	<b>133 503 600,27</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension

#### 4- Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	712 534,63
. Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	<b>712 534,63</b>
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

#### Réglementation SFTR en EUR

##### 1- Titres et matières premières prêtés

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Montant					
% de l'Actif Net*					

\*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

##### 2- Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Montant				133 046 424,50	
% de l'Actif Net				80,88%	

##### 3- 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
COMMUNAUTE EUROPEENNE				30 315 718,61	
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT UNION EUROPEENNE				30 079 866,69	
EUROPEAN FINAL STABILITY				26 888 240,99	
ITALY BUONI POLIENNALI DEL				15 928 344 25	
FRANCE GOVT BOND				14 966 825,18	
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION				13 996 775,55	

#### 4- 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
NATIXIS				60 608 412,50	
CACEIS BANK FRANCE				45 438 012,00	
CACEIS BANK LUXEMBOURG				27 000 000,00	

#### 5- Type et qualité des garanties (collatéral)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
<b>Type</b>					
- Actions					
- Obligation				132 175 771,27	
- OPC					
- TCN					
- Cash				1 327 829,00	
<b>Rating</b>				AAA à BBB	
<b>Monnaie de la garantie</b>					
- Euro				133 503 600,27	

#### 6- Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

#### 7- Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an				30 079 866,69	
Plus d'1 an				102 095 904,58	
Ouvertes				1 327 829,00	

#### 8- Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois				88 435 182,00	
1 à 3 mois				44,611,242.50	
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

**9- Données sur la réutilisation des garanties**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

**10- Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
CACEIS Bank					
Titres				132 175 771,27	
Cash				1 327 829,00	

**11- Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Titres					
Cash				0,00	

**12- Données sur les revenus et les coûts ventilés**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
<b>Revenus</b>					
- OPC				712 534,63	
- Gestionnaire					
- Tiers					
<b>Coûts</b>					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

**13- Données Type et qualité des garanties (collatéral)**

Garantie en cash uniquement.

**14- Données sur la réutilisation des garanties**

Les garanties reçues en espèces pourront être réinvesties par l'OPC dans des opérations de prise en pension ou des titres réglementairement éligibles à l'actif, notamment des titres de capital, des produits de taux, des titres de créance ou des parts d'OPC. Les garanties reçues en titres pourront être conservées, vendues ou remises en garantie. Le montant maximal de réutilisation est de 100% des espèces et titres reçus.

**15- Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC**

Garantie en cash uniquement.

**16- Données sur les revenus et les coûts ventilés**

Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

### **Procédure de choix des intermédiaires**

Candriam sélectionne les intermédiaires pour les grandes classes d'instruments financiers (obligations, actions, produits dérivés), auprès desquels elle transmet des ordres pour exécution. Cette sélection s'effectue notamment sur base de la politique d'exécution de l'intermédiaire et ce dans le respect de la « Politique de sélection des intermédiaires financiers, auprès desquels Candriam transmet des ordres pour exécution pour le compte des OPC qu'elle gère ».

Les facteurs d'exécution pris en compte sont notamment : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre.

En application de la procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers et des contreparties et sur base d'une demande émanant du gérant, le Comité Broker (« Broker Review ») de Candriam valide ou refuse toute demande de nouvel intermédiaire financier.

Ainsi, en application de cette politique, une liste par type d'instruments (actions, taux, monétaires, dérivés) des brokers autorisés et une liste des contreparties autorisées sont maintenues.

Par ailleurs, périodiquement, dans le cadre de la "Broker Review", est passée en revue la liste des brokers agréés afin de les évaluer selon plusieurs filtres et d'y apporter toute modification utile et nécessaire.

### **Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation**

Nous renvoyons au rapport émis par la société de gestion conformément à l'article 31482 du Règlement Général de l'AMF. Ce rapport est disponible sur le site de la société de gestion [www.candriam.com](http://www.candriam.com).

### **Informations supplémentaires sur la stratégie d'investissement du fonds – directive européenne « droit des actionnaires » (SRD II) (1)**

Conformément aux règles de transparence édictées par la directive européenne « droit des actionnaires » et relatives aux communications annuelles adressées aux investisseurs institutionnels, vous avez la possibilité d'obtenir des informations supplémentaires sur la stratégie d'investissement mise en oeuvre par Candriam et la contribution de cette stratégie aux performances à moyen et long terme du fonds.

Vous pouvez formuler votre demande à l'adresse suivante : <https://www.candriam.fr/contact/> Notre politique d'engagement est disponible sur notre site internet à l'adresse suivant <https://www.candriam.fr/>

<sup>(1)</sup> Directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2007/36/CE visant à promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires.

### **Taux de rotation du portefeuille**

Le taux de rotation du portefeuille pour l'année 2025 est de -105,94%

\* Formule utilisée :  $[(\text{Total des achats} + \text{total des ventes}) - (\text{total souscriptions} + \text{total r dempions})] / \text{Moyenne de l'actif net durant l'ann e en cours.}$

Les instruments d riv s ont  t  pris en compte dans le total des achats/ventes car ils ont repr sent  la majorit  des transactions sur la p riode.

### **Engagement et politique de vote, utilisation des droits de vote**

La soci t  de gestion n'exerce pas de droit de vote dans le cadre de la gestion de ce fonds.

Pour toutes les questions relatives   l'engagement, nous nous r f rons   la politique d'engagement et aux rapports associ s qui sont disponibles sur le site de Candriam :

[www.candriam.com/en/professional/market-insights/sri-publications](http://www.candriam.com/en/professional/market-insights/sri-publications).

### **Instruments financiers d tenus en portefeuille  mis par le prestataire ou entit  du groupe**

Le tableau des instruments financiers g r s par la soci t  de gestion ou une soci t  li e se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

### **Communication des crit res environnementaux, sociaux et de qualit  de gouvernance (ESG)**

L'information sur les modalit s de prise en compte ou non dans la politique d'investissement des crit res relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualit  de gouvernance est disponible sur le site internet [www.candriam.com](http://www.candriam.com) et figureront dans le rapport annuel le cas  ch ant.

### **Méthode de calcul du risque global**

L'exposition globale du FCP est calculée selon la méthode de la Value-at-Risk (VaR) absolue.

Niveau maximum de VaR quotidienne : 1,40%.

Niveau minimum de VaR quotidienne : 0,49%.

Niveau moyen de VaR quotidienne : 0,77%.

### **Effet de levier**

L'engagement moyen pour cet OPCVM, au 31/12/2025, est de 57,70%.

### **Gestion des risques**

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

### **Politique de rémunération**

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable au FCP, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, le FCP est tenu de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombant à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2025, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :

Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR : 18 849 154.

Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 8 704 787.

Nombre de bénéficiaires : 157.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.

Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR 4 065 490.

Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam

dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : EUR 3 638 212.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale belge (i.e. Candriam – Belgian Branch), agissant en qualité de gestionnaire(s) financier, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR 25 891 096.

Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 9 250 700.

Nombre de bénéficiaires : 236.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du

gestionnaire financier par délégation ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire financier par délégation.

Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR 5 714 716.

Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire financier par délégation (hors direction générale) : EUR 5 934 564.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale française (i.e. Candriam – Succursale française), agissant en qualité de gestionnaire(s) financier, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR 19 515 427.

Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 6 190 300.

Nombre de bénéficiaires : 198.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire financier par délégation ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire financier par délégation.

Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR 2 694 456

Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire financier par délégation (hors direction générale) : EUR 3 958 642.

La politique de rémunération a été révisée pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam le 14 avril 2025 et a été adoptée par le Conseil d'Administration de Candriam.

#### **Autres informations**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CANDRIAM France 40, rue Washington

75008 PARIS

Tel : 01.53.93.40.00

www.candriam.com

e-mail : [investor.support@candriam.com](mailto:investor.support@candriam.com)



# **CANDRIAM INDEX ARBITRAGE**

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2025**

**CANDRIAM INDEX ARBITRAGE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
CANDRIAM  
WASHINGTON PLAZA - 40, rue Washington  
75008 PARIS CEDEX 08

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CANDRIAM INDEX ARBITRAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

*Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier*

## **CANDRIAM INDEX ARBITRAGE**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2*

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

*Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier*

## **CANDRIAM INDEX ARBITRAGE**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3*

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## CANDRIAM INDEX ARBITRAGE

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Arnaud Percheron

2026.04.13 10:35:12  
+0200



Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	30/09/2025
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>3 280 275,07</b>	<b>6 199 653,45</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 280 275,07	6 199 653,45
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>9 521 200,00</b>	<b>18 808 380,00</b>
OPCVM	9 521 200,00	18 808 380,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>1 777 842,61</b>	<b>1 694 702,83</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>133 446 174,94</b>	<b>164 989 305,62</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	133 446 174,94	164 989 305,62
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>148 025 492,62</b>	<b>191 692 041,90</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>9 273 455,74</b>	<b>6 284 946,40</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>10 444 902,49</b>	<b>14 261 434,95</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>19 718 358,23</b>	<b>20 546 381,35</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>167 743 850,85</b>	<b>212 238 423,25</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	30/09/2025
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	162 849 255,44	206 020 901,03
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	1 653 303,84	3 207 390,24
<b>Capitaux propres I</b>	<b>164 502 559,28</b>	<b>209 228 291,27</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>164 502 559,28</b>	<b>209 228 291,27</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>1 615 783,86</b>	<b>1 760 355,50</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>1 615 783,86</b>	<b>1 760 355,50</b>
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 625 507,71	580 938,32
Concours bancaires	0,00	668 838,16
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>1 625 507,71</b>	<b>1 249 776,48</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>167 743 850,85</b>	<b>212 238 423,25</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	30/09/2025
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	405,36	132 171,58
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	712 534,63	5 211 603,59
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	76 504,78	615 759,03
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>789 444,77</b>	<b>5 959 534,20</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-6 924,49	-43 073,42
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-6 924,49</b>	<b>-43 073,42</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>782 520,28</b>	<b>5 916 460,78</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-147 778,48	-659 320,58
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-147 778,48</b>	<b>-659 320,58</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>634 741,80</b>	<b>5 257 140,20</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-149 728,20</b>	<b>-999 580,60</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>485 013,60</b>	<b>4 257 559,60</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	1 368 403,48	-235 388,74
Frais de transactions externes et frais de cession	-160 759,28	-440 038,04
Frais de recherche	12 847,37	-7 003,32
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>1 220 491,57</b>	<b>-682 430,10</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-508 768,67</b>	<b>-33 694,29</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>711 722,90</b>	<b>-716 124,39</b>

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	30/09/2025
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	405 008,98	-444 780,97
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	10 782,40	9 775,48
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>415 791,38</b>	<b>-435 005,49</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>40 775,96</b>	<b>100 960,52</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>456 567,34</b>	<b>-334 044,97</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>1 653 303,84</b>	<b>3 207 390,24</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

Dans le cadre de sa gestion totalement discrétionnaire, le FCP a pour objectif de rechercher, sur la durée de placement minimale recommandée, une performance supérieure à l'€STR capitalisé, en mettant en œuvre principalement des stratégies d'arbitrage sur actions et/ou sur indices.

Le fonds a un objectif de volatilité annualisée inférieure à 5%.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025	31/12/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>1 075 535 550,89</b>	<b>530 439 364,26</b>	<b>305 244 051,51</b>	<b>209 228 291,27</b>	<b>164 502 559,28</b>
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR en EUR</b>					
Actif net	398 363 497,81	158 236 995,48	118 007 844,73	90 317 463,70	70 771 903,72
Nombre de titres	284 130,935	109 617,132	78 401,088	59 166,480	45 797,000
Valeur liquidative unitaire	1 402,04	1 443,54	1 505,18	1 526,49	1 545,33
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-18,49	15,52	17,08	-5,22	9,78
Capitalisation unitaire sur revenu	0,60	22,90	44,54	28,97	5,15
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I en EUR</b>					
Actif net	209 758 445,77	15 359 556,00	7 977 801,59	5 881 008,76	4 093 475,57
Nombre de titres	136 077,386	9 665,432	4 808,372	3 489,813	2 398,499
Valeur liquidative unitaire	1 541,46	1 589,12	1 659,14	1 685,19	1 706,68
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-20,34	17,08	18,82	-5,76	10,80
Capitalisation unitaire sur revenu	2,94	27,19	51,19	34,49	6,37
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part ZB en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	49 576 197,29
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	4 934,183
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	10 047,49
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-3,22
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	16,91
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R en EUR</b>					
Actif net	94 856 253,97	32 944 354,28	29 020 088,25	10 215 142,25	8 571 125,09
Nombre de titres	920 493,839	310 146,132	261 711,346	90 692,317	75 138,222
Valeur liquidative unitaire	103,04	106,22	110,88	112,63	114,07
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,36	1,14	1,25	-0,38	0,72
Capitalisation unitaire sur revenu	0,21	1,80	3,40	2,31	0,42

	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025	31/12/2025
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R2 en EUR</b>					
Actif net	1 096 121,77	782 789,92	141 791,34	60 710,76	0,00
Nombre de titres	7 065,919	4 891,536	848,069	357,188	0,00
Valeur liquidative unitaire	155,12	160,02	167,19	169,96	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-2,04	1,72	1,89	-0,58	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,54	2,84	5,26	3,62	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS en EUR</b>					
Actif net	4 153 408,05	2 764 498,64	2 717 055,49	115,04	116,58
Nombre de titres	3 950,100	2 550,100	2 400,100	0,100	0,100
Valeur liquidative unitaire	1 051,46	1 084,07	1 132,05	1 150,40	1 165,80
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-13,88	11,65	12,84	-4,30	8,00
Capitalisation unitaire sur revenu	3,04	18,64	35,13	24,40	4,20
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U en EUR</b>					
Actif net	29 491 026,95	20 615 226,78	15 577 445,35	15 986 010,03	16 619 508,88
Nombre de titres	189 169,621	128 274,524	92 836,575	93 792,165	96 281,239
Valeur liquidative unitaire	155,89	160,71	167,79	170,44	172,61
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-2,05	1,72	1,90	-0,58	1,09
Capitalisation unitaire sur revenu	0,33	2,74	5,17	3,50	0,64
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V en EUR</b>					
Actif net	322 770 565,58	184 311 204,22	24 807 022,94	15 427 758,82	14 695 468,71
Nombre de titres	305 635,133	169 307,258	21 824,317	13 360,679	12 565,946
Valeur liquidative unitaire	1 056,06	1 088,61	1 136,66	1 154,71	1 169,46
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-13,94	11,70	12,89	-3,95	7,40
Capitalisation unitaire sur revenu	2,77	18,53	35,14	23,83	4,39
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z en EUR</b>					
Actif net	15 046 230,99	115 424 738,94	106 995 001,82	71 340 081,91	174 763,44
Nombre de titres	9 563,000	71 113,000	63 065,321	41 337,958	100,000
Valeur liquidative unitaire	1 573,37	1 623,11	1 696,57	1 725,77	1 747,63
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-20,79	17,44	19,24	-5,90	11,06
Capitalisation unitaire sur revenu	6,53	28,83	54,20	37,85	6,37

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 31 décembre 2025 est de 3 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les CDS:**

Les dérivés de crédit non compensés sont calculés à partir de modèles validés par la SDG utilisant les données de marché (courbes de spread , courbe de taux...) disponibles chez des fournisseurs de données spécialisés. Les prix obtenus sont confrontés avec ceux des contreparties.

##### **Les swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Equity swaps**

Les equity swaps sont valorisés sur la base du cours de clôture du titre sous-jacent.

## Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement, le cas échéant, qui peuvent être perçues notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux / Montant TTC/taux maximum
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Parts 'Classique en EUR' : 0,80%* Parts 'N' : 2,00%* Parts 'R', 'RS' et 'I' : 0,70%* Parts 'R2' : 0,35%* Parts 'V' et 'U' : 0,60%* Parts 'V2' : 0,85%* Parts 'Z' et 'ZB' : 0,25%* Parts 'VB' : 0,35%*
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif**
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Maximum 80€/transaction***
Commission de surperformance	Actif net	Parts 'Classique en EUR', 'N', 'R', 'RS', 'R2', 'U', 'V', 'Z', 'ZB', 'I' et 'VB': 20 % de la performance supérieure à l'€STR Capitalisé V2 : Néant

\* La Société de Gestion n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

\*\* Le fonds est investi jusqu'à 10% maximum en OPC.

\*\*\* Montant maximum qui varie en fonction des instruments utilisés.

Pour information, quand un autre OPC géré par Candriam investit dans des parts Z de cet OPCVM, aucun frais de gestion financière n'est prélevé par la classe Z et ZB de cet OPCVM. Seuls des frais administratifs liés à l'investissement dans l'OPC sous-jacent pourraient être facturés.

De plus, quand l'OPCVM investit dans des parts / actions d'OPC gérés par Candriam ou une société liée, aucun frais de gestion financière n'est prélevé par l'OPC sous-jacent sur cet investissement. Seuls des frais administratifs liés à l'investissement dans l'OPC sous-jacent pourraient être facturés.

Frais de recherche :

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM.

Les frais mentionnés ci-dessous ne font pas partie des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;

- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;  
Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

### Commission de surperformance :

(toutes les parts sauf la part V2)

20 % de la surperformance du FCP supérieure à l'€STR capitalisé.

### Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence se compose des deux éléments suivants :

> Un high-water mark (HWM) qui correspond à un premier actif de référence basé sur la plus haute VL atteinte à la fin d'un exercice à partir du 30/09/2021.

A partir de 2025, la date de référence sera la dernière VL du mois de décembre et non plus la dernière VL du mois de septembre.

Ainsi, en 2025, exceptionnellement la commission de surperformance sera calculée au titre d'une période de 15 mois, à savoir du 30/09/2024 au 31/12/2025.

Le HWM initial correspond à la VL du 30/09/2021. En cas d'activation ultérieure d'une nouvelle catégorie de parts ou de réactivation d'une catégorie de parts préexistante, la VL initiale de (re-)lancement de cette nouvelle part sera retenue comme HWM initial.

> Un hurdle qui correspond à un deuxième actif de référence déterminé en supposant un placement théorique des actifs au taux de rendement minimal, qui augmente des montants de souscriptions et diminue proportionnellement aux montants de rachats. Dans l'hypothèse où ce taux de rendement minimal est négatif, un taux de 0% est appliqué pour déterminer le hurdle.

L'application d'un HWM garantit que les porteurs de parts ne se verront pas facturer de commission de surperformance tant que la VL ne dépasse pas la plus haute VL atteinte à la fin d'un exercice à partir du 30/09/2021. A partir de 2025, la fin de l'exercice pris en compte sera la dernière VL du mois de décembre.

Cette rémunération variable permet d'aligner les intérêts de la Société de Gestion avec ceux des porteurs de parts, et d'être en lien avec le couple rendement-risque du FCP.

### **Méthodologie de calcul de la commission de surperformance**

La VL de chaque catégorie de parts étant différente, le calcul des commissions de surperformance se fait de manière indépendante

au niveau de chaque catégorie de parts et aboutit à des montants différents de commissions.

Le montant de la commission de surperformance est calculé à la même fréquence que le calcul de la VL .

La commission de surperformance est incluse dans le calcul de la VL.

Si la VL servant de base au calcul de la commission, à savoir la VL après commission de surperformance sur rachats mais hors commission de surperformance relative aux parts encore en circulation, est supérieure aux deux composants de l'Indicateur de Référence (HWM et Hurdle), une surperformance est constatée.

La plus petite de ces 2 surperformances sert de base de calcul à la provision d'une commission de surperformance à concurrence du taux de provisionnement de cette surperformance tel que repris dans le tableau ci-dessous (le « Taux de provisionnement »).

En cas de sous-performance vis-à-vis de l'un des 2 composants de l'Indicateur de Référence, une reprise de commission de surperformance est effectuée à concurrence du Taux de Provisionnement de cette sous-performance. La provision comptable de la commission de surperformance ne sera néanmoins jamais négative.

Lorsqu'un ajustement de dilution est appliqué à la VL, il est exclu du calcul de la commission de surperformance.

Dans l'hypothèse de catégories de parts donnant droit à distribution, les éventuelles distributions de dividendes n'ont pas d'impact sur la commission de surperformance de la catégorie de parts.

Pour chaque catégorie de parts libellée dans la devise du fonds, les commissions de surperformance sont calculées dans cette devise, alors que pour les catégories de parts libellées dans une autre devise, qu'elles soient couvertes ou non couvertes en change, les commissions de surperformance seront calculées dans la devise de la catégorie de parts.

### **Période de Référence**

La commission de surperformance est calculée en général au titre de chaque période de 12 mois correspondant à l'exercice comptable. Cette période est considérée comme la Période de Référence de calcul de la commission de surperformance.

En cas d'activation ou de ré-activation d'une part, la première cristallisation des commissions de surperformance sur cette catégorie de parts ne pourra s'effectuer (hors rachats) qu'à la fin de l'exercice comptable suivant celui durant lequel la catégorie de parts a été (ré)activée.

### **Cristallisation**

Toute commission de surperformance positive est cristallisée :

- à la fin de chaque Période de Référence ;
- lors de chaque rachat net constaté à chaque calcul de VL au prorata du nombre de parts rachetées. Dans ce cas, la provision de commission de surperformance sera diminuée du montant ainsi cristallisé ;
- lors de la clôture éventuelle d'une catégorie de parts au cours de la Période de Référence.

De plus et conformément à la réglementation, une commission de surperformance pourra être cristallisée :

- en cas de fusion/liquidation du fonds / catégorie de parts en cours de période de référence ;
- en cas de changement de mécanisme de surperformance

### **Rattrapage des performances négatives**

En cas de performance négative encourue au cours de la Période de Référence, la sous-performance sera reportée sur la Période de Référence suivante. Le HWM restera alors identique à celui de la période précédente.

Le hurdle quant à lui est réinitialisé à chaque début de période, indépendamment du fait qu'une commission de surperformance ait été cristallisée ou non

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z	Capitalisation	Capitalisation
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I	Capitalisation	Capitalisation
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R	Capitalisation	Capitalisation
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V	Capitalisation	Capitalisation
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part ZB	Capitalisation	Capitalisation
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS	Capitalisation	Capitalisation
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	30/09/2025
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>209 228 291,27</b>	<b>305 244 051,51</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	85 012 537,85	41 055 585,20
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-132 009 294,59	-141 211 050,05
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	634 741,80	5 257 140,20
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 220 491,57	-682 430,10
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	415 791,38	-435 005,49
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>164 502 559,28</b>	<b>209 228 291,27</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 128,721	1 730 981,09
Parts rachetées durant l'exercice	-14 498,201	-22 244 671,26
Solde net des souscriptions/rachats	-13 369,480	-20 513 690,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	45 797,000	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	63,331	107 314,83
Parts rachetées durant l'exercice	-1 154,645	-1 957 028,92
Solde net des souscriptions/rachats	-1 091,314	-1 849 714,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 398,499	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part ZB</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 940,183	49 415 017,43
Parts rachetées durant l'exercice	-6,000	-59 994,66
Solde net des souscriptions/rachats	4 934,183	49 355 022,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 934,183	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 843,376	322 955,25
Parts rachetées durant l'exercice	-18 397,471	-2 084 788,24
Solde net des souscriptions/rachats	-15 554,095	-1 761 832,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	75 138,222	

### B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-357,188	-60 933,90
Solde net des souscriptions/rachats	-357,188	-60 933,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,100	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	12 490,904	2 140 261,36
Parts rachetées durant l'exercice	-10 001,830	-1 715 223,41
Solde net des souscriptions/rachats	2 489,074	425 037,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	96 281,239	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	484,224	562 281,91
Parts rachetées durant l'exercice	-1 278,957	-1 484 153,04
Solde net des souscriptions/rachats	-794,733	-921 871,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 565,946	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	17 694,382	30 733 725,98
Parts rachetées durant l'exercice	-58 932,340	-102 402 501,16
Solde net des souscriptions/rachats	-41 237,958	-71 668 775,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	100,000	

### B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part ZB</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts**

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR FR0010016477	Capitalisation	Capitalisation	EUR	70 771 903,72	45 797,000	1 545,33
CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I FR0012502268	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 093 475,57	2 398,499	1 706,68
CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part ZB FR0014013TN0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	49 576 197,29	4 934,183	10 047,49
CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R FR0012088771	Capitalisation	Capitalisation	EUR	8 571 125,09	75 138,222	114,07
CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS FR0012088805	Capitalisation	Capitalisation	EUR	116,58	0,100	1 165,80
CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U FR0013213972	Capitalisation	Capitalisation	EUR	16 619 508,88	96 281,239	172,61
CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V FR0011510023	Capitalisation	Capitalisation	EUR	14 695 468,71	12 565,946	1 169,46
CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z FR0010896217	Capitalisation	Capitalisation	EUR	174 763,44	100,000	1 747,63

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ALLEMAGNE	Pays 2 ITALIE	Pays 3 AUTRICHE	Pays 4 ETATS-UNIS	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	3 280,28	1 853,50	917,06	467,63	42,09	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-12 772,33	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	9 933,36	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>441,31</b>					

#### C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	133 446,18	0,00	133 446,18	0,00	0,00
Comptes financiers	10 444,90	0,00	0,00	0,00	10 444,90
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>133 446,18</b>	<b>0,00</b>	<b>10 444,90</b>

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	133 446,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	10 444,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>143 891,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP	CHF	SEK	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	42,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	286,36	210,65	0,00	0,00	102,28
Comptes financiers	593,88	276,29	487,01	561,31	513,92
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	-35,43	-11,49	-0,88	0,00	-5,23
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	82,60	92,45	86,12	0,00	38,22
<b>Total</b>	<b>969,50</b>	<b>567,90</b>	<b>572,25</b>	<b>561,31</b>	<b>649,19</b>

### C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	442,98	0,00
CITIBANK AG FRANCFORT	120,14	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	334,34	0,00
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT	28,84	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	151,04	0,00
WARBURG DILLON READ AG FRANCFORT	516,80	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
CACEIS BANK LUXEMBOURG	27 053,53	0,00
CREDIT AGRICOLE CIB	45 585,54	0,00
NATIXIS	60 807,11	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	1 950,00	0,00
CITIBANK N.A. - LONDRES	1 560,00	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	2 090,00	0,00
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	270,00	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	750,00	0,00
UBS EUROPE SE	1 790,00	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
CITIBANK AG FRANCFORT	0,00	245,86
WARBURG DILLON READ AG FRANCFORT	0,00	218,35
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	430,17
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	1,44
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	0,00	536,26
Dettes		
Collatéral espèces		
CACEIS BANK LUXEMBOURG	0,00	283,71
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	132,58
NATIXIS	0,00	912,72

## C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

#### **C4. Exposition sur les prêts pour les OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
<b>Créances</b>		
	Souscriptions à recevoir	5 689,28
	Dépôts de garantie en espèces	828 161,53
	Coupons et dividendes en espèces	27 390,40
	Collatéraux	8 410 000,00
	Autres créances	2 214,53
<b>Total des créances</b>		<b>9 273 455,74</b>
<b>Dettes</b>		
	Rachats à payer	175 180,53
	Frais de gestion fixe	40 228,12
	Frais de gestion variable	28 058,23
	Coupons et dividendes en espèces	14 343,74
	Collatéraux	1 329 006,95
	Autres dettes	38 690,14
<b>Total des dettes</b>		<b>1 625 507,71</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>7 647 948,03</b>

## D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	78 513,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 893,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part ZB</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 754,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	27 566,19
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,07
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 471,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	31/12/2025
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	9 968,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 659,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	31/12/2025
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 448,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	76,63
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	422,17
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	132 175 771,27
Titres empruntés	0,00

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			9 521 200,00
	FR0013245081	CANDRIAM DIVERSIFIED FUTURES Z EUR ACC	2 901 760,00
	FR0013251790	CANDRIAM RISK ARBITRAGE Z EUR ACC	6 619 440,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>9 521 200,00</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/09/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>485 013,60</b>	<b>4 257 559,60</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>485 013,60</b>	<b>4 257 559,60</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>485 013,60</b>	<b>4 257 559,60</b>

### Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/09/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>236 166,58</b>	<b>1 714 247,47</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>236 166,58</b>	<b>1 714 247,47</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>236 166,58</b>	<b>1 714 247,47</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	236 166,58	1 714 247,47
<b>Total</b>	<b>236 166,58</b>	<b>1 714 247,47</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/09/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>15 298,45</b>	<b>120 385,62</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>15 298,45</b>	<b>120 385,62</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>15 298,45</b>	<b>120 385,62</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	15 298,45	120 385,62
<b>Total</b>	<b>15 298,45</b>	<b>120 385,62</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part ZB**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/09/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>83 477,48</b>	<b>0,00</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>83 477,48</b>	<b>0,00</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>83 477,48</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	83 477,48	0,00
<b>Total</b>	<b>83 477,48</b>	<b>0,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/09/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>32 032,73</b>	<b>209 878,82</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>32 032,73</b>	<b>209 878,82</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>32 032,73</b>	<b>209 878,82</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	32 032,73	209 878,82
<b>Total</b>	<b>32 032,73</b>	<b>209 878,82</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R2**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/09/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>0,00</b>	<b>1 295,74</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 295,74</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>0,00</b>	<b>1 295,74</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	1 295,74
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>1 295,74</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/09/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>0,42</b>	<b>2,44</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>0,42</b>	<b>2,44</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>0,42</b>	<b>2,44</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,42	2,44
<b>Total</b>	<b>0,42</b>	<b>2,44</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/09/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>62 111,59</b>	<b>328 396,43</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>62 111,59</b>	<b>328 396,43</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>62 111,59</b>	<b>328 396,43</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	62 111,59	328 396,43
<b>Total</b>	<b>62 111,59</b>	<b>328 396,43</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/09/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>55 288,47</b>	<b>318 463,93</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>55 288,47</b>	<b>318 463,93</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>55 288,47</b>	<b>318 463,93</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	55 288,47	318 463,93
<b>Total</b>	<b>55 288,47</b>	<b>318 463,93</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/09/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>637,88</b>	<b>1 564 889,15</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>637,88</b>	<b>1 564 889,15</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>637,88</b>	<b>1 564 889,15</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	637,88	1 564 889,15
<b>Total</b>	<b>637,88</b>	<b>1 564 889,15</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

## D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>711 722,90</b>	<b>-716 124,39</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>711 722,90</b>	<b>-716 124,39</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>711 722,90</b>	<b>-716 124,39</b>

### Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>448 129,00</b>	<b>-308 991,67</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>448 129,00</b>	<b>-308 991,67</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>448 129,00</b>	<b>-308 991,67</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	448 129,00	-308 991,67
<b>Total</b>	<b>448 129,00</b>	<b>-308 991,67</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

### Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>25 910,69</b>	<b>-20 132,23</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>25 910,69</b>	<b>-20 132,23</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>25 910,69</b>	<b>-20 132,23</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	25 910,69	-20 132,23
<b>Total</b>	<b>25 910,69</b>	<b>-20 132,23</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part ZB**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-15 893,76</b>	<b>0,00</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-15 893,76</b>	<b>0,00</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-15 893,76</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-15 893,76	0,00
<b>Total</b>	<b>-15 893,76</b>	<b>0,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>54 253,70</b>	<b>-34 966,15</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>54 253,70</b>	<b>-34 966,15</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>54 253,70</b>	<b>-34 966,15</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	54 253,70	-34 966,15
<b>Total</b>	<b>54 253,70</b>	<b>-34 966,15</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R2**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>-207,82</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>0,00</b>	<b>-207,82</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>0,00</b>	<b>-207,82</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	-207,82
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-207,82</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>0,80</b>	<b>-0,43</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>0,80</b>	<b>-0,43</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>0,80</b>	<b>-0,43</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	0,80	-0,43
<b>Total</b>	<b>0,80</b>	<b>-0,43</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>105 198,36</b>	<b>-54 720,96</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>105 198,36</b>	<b>-54 720,96</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>105 198,36</b>	<b>-54 720,96</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	105 198,36	-54 720,96
<b>Total</b>	<b>105 198,36</b>	<b>-54 720,96</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>93 017,71</b>	<b>-52 808,11</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>93 017,71</b>	<b>-52 808,11</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>93 017,71</b>	<b>-52 808,11</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	93 017,71	-52 808,11
<b>Total</b>	<b>93 017,71</b>	<b>-52 808,11</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 106,40</b>	<b>-244 297,02</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>1 106,40</b>	<b>-244 297,02</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 106,40</b>	<b>-244 297,02</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 106,40	-244 297,02
<b>Total</b>	<b>1 106,40</b>	<b>-244 297,02</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>3 280 275,07</b>	<b>1,99</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>3 280 275,07</b>	<b>1,99</b>
<b>Banques commerciales</b>			<b>1 444 000,00</b>	<b>0,88</b>
COMMERZBANK AG	EUR	40 000	1 444 000,00	0,88
<b>Logiciels</b>			<b>409 500,00</b>	<b>0,25</b>
KION GROUP AG	EUR	6 000	409 500,00	0,25
<b>Pétrole et gaz</b>			<b>418 660,00</b>	<b>0,25</b>
ITALGAS SPA	EUR	44 000	418 660,00	0,25
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>42 090,07</b>	<b>0,03</b>
LYELL IMMUNOPHARMA INC	USD	1 606	42 090,07	0,03
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>498 400,00</b>	<b>0,30</b>
TELECOM ITALIA	EUR	800 000	498 400,00	0,30
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>467 625,00</b>	<b>0,28</b>
BAWAG GROUP AG	EUR	3 625	467 625,00	0,28
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>9 521 200,00</b>	<b>5,79</b>
<b>OPCVM</b>			<b>9 521 200,00</b>	<b>5,79</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>9 521 200,00</b>	<b>5,79</b>
CANDRIAM DIVERSIFIED FUTURES Z EUR ACC	EUR	2 000	2 901 760,00	1,76
CANDRIAM RISK ARBITRAGE Z EUR ACC	EUR	4 000	6 619 440,00	4,03
<b>TITRES FINANCIERS REÇUS EN PENSION</b>			<b>133 046 424,50</b>	<b>80,88</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>133 046 424,50</b>	<b>80,88</b>
<b>Banques commerciales</b>			<b>29 614 062,50</b>	<b>18,00</b>
EFSF 0.75% 03-05-27	EUR	15 240 000	15 000 000,00	9,12
INTL BK FOR RECONS AND DEVELOP 0.7% 22-10-46	EUR	24 875 000	14 614 062,50	8,88
<b>Services aux collectivités</b>			<b>103 432 362,00</b>	<b>62,88</b>
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI ZCP 05-11-26	EUR	30 600 000	29 997 180,00	18,25
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 1.7% 13-02-43	EUR	15 548 000	12 000 000,00	7,29
EUROPEAN UNION 0.0% 04-07-29	EUR	13 312 000	12 269 400,00	7,46
EUROPEAN UNION 3.25% 04-07-34	EUR	17 490 000	18 168 612,00	11,04
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.5% 25-11-33	EUR	14 700 000	15 000 000,00	9,12
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.1% 01-04-27	EUR	8 100 000	8 000 370,00	4,86
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.65% 15-06-28	EUR	7 840 000	7 996 800,00	4,86
<b>INDEMNITÉS SUR TITRES REÇUS EN PENSION</b>			<b>399 750,44</b>	<b>0,24</b>
<b>Total</b>			<b>146 247 650,01</b>	<b>88,90</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
CAC 40 FUT 0126	-13	0,00	-4 030,00	-1 060 020,00
DJES BANKS 0326	-107	0,00	-44 405,00	-1 423 635,00
E-MIN RUS 200 0326	2	0,00	-2 284,19	212 695,30
EURO STOXX 50 0326	1	554,60	0,00	58 410,00
FTSE 100 FUT 0326	-37	0,00	-95 556,32	-4 212 529,35
NASDAQ 100 E- 0326	-3	7 657,20	0,00	-1 300 527,91
ONK TOKYO NIK 0326	1	0,00	-2 756,10	273 780,39
SP 500 MINI 0326	-12	0,00	-13 762,29	-3 521 222,70
SPI 200 FUT 0326	-10	0,00	-12 917,33	-1 231 546,67
XEUR FSMI SWI 0326	-4	0,00	-7 995,70	-567 737,78
<b>Sous-total 1.</b>		<b>8 211,80</b>	<b>-183 706,93</b>	<b>-12 772 333,72</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
BARC GEOS USD 1230	2 000	6 590,32	0,00	28 796,46
BC UR-ENERGY 1230	44 000	5 143,85	0,00	52 075,44
CFD BARC ASMB U 1230	1 750	178,81	0,00	50 676,91
CFD BARC CCO US 1230	30 000	5 364,21	0,00	56 451,96
CFD BARC CTMX U 1230	15 000	0,00	-383,16	54 408,45
CFD BARC EAF US 1230	4 000	3 508,03	0,00	52 824,73
CFD BARCIE2D AX 1230	3 000	0,00	-4 234,66	273 549,32
CFD BARCIE2D OM 1230	4 000	0,00	-1 880,37	230 065,14
CFD BARC LYEL U 1230	2 894	21 388,67	0,00	75 845,99
CFD BARC OCGN U 1230	31 500	4 425,48	0,00	36 074,33
CFD BC ACHIEVE 1230	11 000	2 116,34	0,00	46 643,11
CFD BC AGNC INV 1230	30 000	6 641,41	0,00	273 830,30
CFD BC ALLISON 1230	3 000	0,00	-3 301,03	250 074,50
CFD BC ARES MAN 1230	-8 000	113 050,36	0,00	-1 100 974,92
CFD BC AVALO TH 1230	3 000	0,00	-1 838,14	46 387,67
CFD BC AYVENS S 1230	69 000	26 910,00	0,00	789 360,00
CFD BC BABCOCK 1230	13 500	2 528,84	0,00	72 876,67
CFD BC BANK OF 1230	26 000	0,00	-6 344,76	1 217 591,21
CFD BC BUZZI SP 1230	-35 000	19 250,00	0,00	-1 820 000,00

**E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
CFD BC C4 THERA 1230	20 000	0,00	-10 180,08	32 525,86
CFD BC CABALETT 1230	23 500	0,00	-354,38	43 820,51
CFD BC CAMP4 TH 1230	6 852	107,53	0,00	35 763,77
CFD BC CITIGROU 1230	13 000	19 874,41	0,00	1 291 642,90
CFD BC COEUR MI 1230	21 000	15 556,22	0,00	318 813,06
CFD BC CONTINEU 1230	7 000	2 622,50	0,00	68 125,51
CFD BC COUPANG 1230	9 000	0,00	-23 449,27	180 773,98
CFD BC DUTCH BR 1230	5 250	8 314,53	0,00	273 664,27
CFD BC ENERGY V 1230	11 000	0,00	-6 060,79	43 177,66
CFD BC EXXON MO 1230	19 000	58 482,69	0,00	1 946 834,69
CFD BC FIRST IN 1230	-20 000	0,00	-26 735,92	-589 211,97
CFD BC FORTE BI 1230	2 000	7 634,04	0,00	46 438,76
CFD BC FRACTYL 1230	22 000	0,00	-3 317,47	41 210,78
CFD BC FTAI AVI 1230	1 750	41 244,84	0,00	293 318,15
CFD BC GALECTIN 1230	10 000	0,00	-16 183,75	35 335,69
CFD BC GENELUX 1230	9 000	0,00	-4 138,11	33 411,38
CFD BC GOPRO IN 1230	30 000	0,00	-9 170,25	36 016,86
CFD BC HOCHTIEF 1230	-6 500	0,00	-278 200,00	-2 190 500,00
CFD BC IMMIX BI 1230	7 000	0,00	-13 889,14	31 172,04
CFD BC IMMUNEER 1230	8 000	2 450,17	0,00	44 820,98
CFD BC INNOVATI 1230	2 750	0,00	-958,62	44 348,42
CFD BC ISABELLA 1230	500	0,00	-2,07	21 286,56
CFD BC JPMORGAN 1230	5 000	20 923,84	0,00	1 371 791,05
CFD BC KYVERNA 1230	6 000	1 160,71	0,00	48 022,48
CFD BC LEXICON 1230	38 940	0,00	-2 412,46	38 129,34
CFD BC LIGHTPAT 1230	6 000	9 671,42	0,00	55 174,76
CFD BC LIGHTWAV 1230	10 000	0,00	-6 556,26	27 587,38
CFD BC LINEAGE 1230	26 000	221,38	0,00	36 970,50
CFD BC LYFT INC 1230	14 500	0,00	-25 556,64	239 145,98
CFD BC ORCHESTR 1230	9 066	0,00	-180,98	32 035,34
CFD BC OWLET IN 1230	3 789	4 906,07	0,00	52 232,03
CFD BC PERMA-PI 1230	1 600	0,00	-3 946,02	41 360,64
CFD BC POPULAR 1230	2 000	0,00	-2 553,88	212 048,19
CFD BC PROKIDNE 1230	34 000	617,44	0,00	64 847,38
CFD BC RAPT THE 1230	3 000	0,00	-7 971,22	86 517,09
CFD BC REDDIT I 1230	1 400	7 712,55	0,00	274 015,92
CFD BC REKOR SY 1230	28 000	0,00	-9 851,08	32 781,30
CFD BC RELMADA 1230	12 000	3 779,47	0,00	49 350,76
CFD BC REPUBLIC 1230	3 500	0,00	-1 695,52	54 744,77
CFD BC ROYALTY 1230	7 500	0,00	-8 046,32	246 753,80
CFD BC SENSEONI 1230	7 500	0,00	-3 192,98	35 250,54
CFD BC SMARTREN 1230	36 000	0,00	-1 413,61	61 918,34
CFD BC SUN COMM 1230	2 500	0,00	-9 046,79	263 761,76
CFD BC TENAYA T 1230	37 000	0,00	-9 372,47	22 415,17
CFD BC TOAST IN 1230	8 000	7 833,45	0,00	241 883,43
CFD BC VAR ENER 1230	137 500	12 767,48	0,00	383 024,52
CFD BC VEEVA SY 1230	1 000	0,00	-14 628,12	190 071,95
CFD BC VENTYX B 1230	5 500	0,00	-871,51	42 287,88
CFD BC VENU HOL 1230	6 514	0,00	-5 269,10	46 700,91

**E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
CFD BC VISTA GO 1230	24 000	0,00	-9 015,96	40 257,14
CFD CGMD CRH PL 1230	-18 000	0,00	-6 395,67	-1 912 725,11
CFD CGMD DUPONT 1230	16 000	0,00	-10 353,78	547 660,61
CFD CGMD ENDEAV 1230	-17 000	0,00	-85 277,44	-753 868,18
CFD CGMD MAPFRE 1230	-325 000	0,00	-77 350,00	-1 391 650,00
CFD CGMD METLEN 1230	15 000	46 500,00	0,00	663 000,00
CFD CGMD NATURG 1230	-47 500	11 400,00	0,00	-1 231 200,00
CFD CGMD SOLSTI 1230	10 000	0,00	-4 214,74	413 640,43
CFD CGMD ST JAM 1230	24 000	4 535,30	0,00	380 553,17
CFD CGMD UL SOL 1230	-19 000	0,00	-31 273,28	-1 275 780,15
CFD CGMD ZEGONA 1230	22 000	10 078,45	0,00	351 486,00
CFD CHASDEFX VS 1230	27 000	1 047,60	0,00	378 000,00
CFD CHAS SHW US 1230	3 000	0,00	-27 097,19	827 698,07
CFD CHAS SIKA C 1230	-5 000	0,00	-12 886,08	-873 723,80
CFD JP ADIDAS 1230	-5 500	0,00	-21 997,25	-929 775,00
CFD JPM DISCOVE 1230	-130 000	1 413,13	0,00	-676 687,99
CFD JPM G MININ 1230	-30 000	2 934,96	0,00	-773 153,61
CFD JPX AIRTEL 1230	110 000	54 423,64	0,00	447 483,25
CFD JPX ALNYLAM 1230	700	0,00	-33 919,71	237 008,81
CFD JPX AMERICA 1230	6 000	0,00	-17 216,57	240 418,92
CFD JPX AMRIZE 1230	59 750	124 572,81	0,00	2 797 751,21
CFD JPX CASELLA 1230	-15 000	6 647,79	0,00	-1 250 883,39
CFD JPX CHENIER 1230	1 400	0,00	-19 430,37	231 722,08
CFD JPX DIPLOMA 1230	6 250	0,00	-15 389,68	379 015,63
CFD JPX DPM MET 1230	-38 000	11 497,48	0,00	-1 001 279,58
CFD JPX EATON C 1230	3 400	0,00	-34 519,94	922 077,57
CFD JPX HECLA M 1230	75 000	0,00	-31 029,42	1 225 467,24
CFD JPX HEICO C 1230	900	10 636,47	0,00	247 972,24
CFD JPX INDIVIO 1230	-20 000	0,00	-11 590,11	-611 009,41
CFD JPX JOHNSON 1230	5 600	4 661,86	0,00	986 776,79
CFD JPX MERCK & 1230	-12 000	0,00	-35 046,19	-1 075 499,17
CFD JPX NIKE IN 1230	19 000	68 157,01	0,00	1 030 686,70
CFD JPX NOVARTI 1230	-8 000	4 015,05	0,00	-942 289,09
CFD JPX PRIMORI 1230	-12 000	10 344,25	0,00	-1 268 406,49
CFD JPX PSP SWI 1230	2 500	7 254,16	0,00	385 545,41
CFD JPX ROCHE H 1230	-3 000	0,00	-61 902,20	-1 058 140,78
CFD JPX SPIE SA 1230	8 750	16 275,00	0,00	431 025,00
CFD JPX SS&C TE 1230	3 500	3 874,15	0,00	260 521,95
CFD JPX VERTIV 1230	1 500	0,00	-21 980,50	206 918,13
CFD MSE FLUGHAF 1230	1 625	17 813,00	0,00	439 736,70
CFD MSE WEIR GR 1230	13 750	11 023,31	0,00	448 176,14
CFD SG ABIVAX S 1230	4 000	64 800,00	0,00	481 600,00
CFD SG AIR LIQU 1230	6 000	4 080,00	0,00	961 560,00
CFD SG AXA SA 1230	10 000	2 200,00	0,00	409 600,00
CFD SG TOTALENE 1230	-16 000	0,00	-1 440,00	-889 440,00
CFD UBS ACKERMA 1230	1 875	24 750,00	0,00	435 000,00
CFD UBS ACS ACT 1230	13 750	40 474,46	0,00	1 166 687,50
CFD UBS ALPHABE 1230	7 000	30 381,71	0,00	1 870 322,28
CFD UBS APPLE I 1230	8 000	0,00	-12 888,42	1 851 828,52

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
CFD UBS BROADCO 1230	5 000	24 002,30	0,00	1 473 455,66
CFD UBS COSTCO 1230	-1 000	13 894,25	0,00	-734 250,07
CFD UBS IBIDEN 1230	-6 000	0,00	-34 907,00	-219 382,84
CFD UBS JAMES H 1230	80 000	44 515,10	0,00	1 402 679,99
CFD UBS MAGNUM 1230	45 000	27 912,73	0,00	606 854,49
CFD UBS MARVELL 1230	3 000	0,00	-37 445,78	217 071,82
CFD UBS META PL 1230	-3 500	0,00	-4 522,63	-1 967 146,32
CFD UBS MONOLIT 1230	-1 500	38 914,68	0,00	-1 157 597,17
CFD UBS RAIFFEI 1230	-37 500	0,00	-96 000,00	-1 436 250,00
CFD UBS SG SEAG 1230	-5 000	88 897,36	0,00	-1 172 421,13
CFD UBS STANDAR 1230	70 000	113 039,00	0,00	1 460 688,31
CFD UBS SWISSQU 1230	750	7 254,16	0,00	392 530,90
CFD UBS WALMART 1230	13 000	0,00	-32 582,06	1 233 309,21
CFD UBSWDEFF AZ 1230	-6 000	3 125,04	0,00	-469 649,62
CFD UBS WESTERN 1230	-8 000	59 641,19	0,00	-1 173 451,40
CFD X4 PHARMACE 1230	11 500	0,00	-4 061,57	39 167,27
CGMD FERROVIA 1230	-33 000	47 629,36	0,00	-1 817 254,89
CGMD QNITY EL 1230	8 000	0,00	-30 993,23	556 175,23
JPM BP PLC 1230	180 000	0,00	-27 892,11	892 217,83
JPX BOOZ ALLE 1230	-8 000	5 956,15	0,00	-574 634,94
JPX FERGUSON ENTERPR	1 250	0,00	-30 769,72	236 951,34
JPX LINDE PLC 1230	-2 600	0,00	-27 501,40	-943 943,12
JPX PAN AMERI 1230	30 000	625,82	0,00	1 323 427,99
SG SANOFI 1230	23 000	48 760,00	0,00	1 902 560,00
SG SCHNEIDER 1230	-4 000	31 200,00	0,00	-939 600,00
<b>Sous-total 4.</b>		<b>1 594 135,79</b>	<b>-1 432 076,93</b>	<b>9 933 364,62</b>
<b>Total</b>		<b>1 602 347,59</b>	<b>-1 615 783,86</b>	<b>-2 838 969,10</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	146 247 650,01
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	-13 436,27
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	19 893 853,25
Autres passifs (-)	-1 625 507,71
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>164 502 559,28</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR	EUR	45 797,000	1 545,33
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I	EUR	2 398,499	1 706,68
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part ZB	EUR	4 934,183	10 047,49
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R	EUR	75 138,222	114,07
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS	EUR	0,100	1 165,80
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U	EUR	96 281,239	172,61
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V	EUR	12 565,946	1 169,46
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z	EUR	100,000	1 747,63